

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 416**20 avril 2004****SOMMAIRE**

AIG Financial Advisor Services Fund Management Company A.G., Luxembourg	19942	Gestaut S.A., Luxembourg	19965
AIG Financial Advisor Services Fund Management Company S.A., Luxembourg	19943	Gestaut S.A., Luxembourg	19965
Air Clim Confort S.A., Steinfort.	19964	Global Graphos S.A., Luxembourg.	19968
All 4 it Groupe S.A., Luxembourg	19935	Golden Sas S.A., Luxembourg.	19959
BC TNLGY S.A., Luxembourg	19931	Golden Sas S.A., Luxembourg.	19960
BC TNLGY S.A., Luxembourg	19932	Hampden Investments S.A., Luxembourg.	19946
Borient Lux S.A., Luxembourg.	19943	Isor 2000 S.A., Pétange	19960
Brack RE Holdings (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg.	19966	Les Amis du Téléthon, A.s.b.l., Luxembourg.	19936
C&A Europe (Luxembourg) SCS, Luxembourg	19967	Lodola International S.A., Luxembourg.	19933
C.I.D., S.à r.l., Ehlang-sur-Mess.	19934	Lodola International S.A., Luxembourg.	19934
C.I.D., S.à r.l., Ehlang-sur-Mess.	19935	Manu Holding Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	19922
Cadrixe S.A., Luxembourg	19964	Manu Holding Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	19923
Capital Développement Europe S.A.H., Luxembourg.	19966	Marbo Holding S.A., Luxembourg	19924
Cargo-Equipements, S.à r.l., Foetz.	19963	Marbo Holding S.A., Luxembourg	19925
Cindra Finance S.A., Luxembourg	19967	Müpro Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg.	19953
Claudine C, S.à r.l., Luxembourg	19932	Optique Nothum, S.à r.l., Pétange	19930
Claudine C, S.à r.l., Luxembourg	19932	P.E.C. Consortium S.A., Pétange	19963
Diététique & Santé S.A., Luxembourg.	19967	Patron Holding Arts S.A., Luxembourg.	19952
Doublon Holdings, S.à r.l., Luxembourg	19940	Pega Services Luxembourg S.A., Luxembourg	19964
Doublon Holdings, S.à r.l., Luxembourg	19941	Pega Services Luxembourg S.A., Luxembourg	19964
Efulux, S.à r.l., Luxembourg	19967	PF Investments S.A., Luxembourg	19966
Etalux Immobilière S.A., Luxembourg	19923	Real World Education S.A., Luxembourg	19953
Europe Investissement Placement Gestion S.A., Luxembourg.	19951	Real World Education S.A., Luxembourg	19955
Eurosafe, S.à r.l., Rombach-Martelange.	19939	Redwood S.A., Luxembourg	19958
Ewards Holdings S.A., Luxembourg.	19933	Redwood S.A., Luxembourg	19959
Ewards Holdings S.A., Luxembourg.	19933	RepCon Lux S.A., Luxembourg.	19961
Fondation Internationale Catholique du Scoutisme, Luxembourg.	19927	RepCon Lux S.A., Luxembourg.	19962
Fondation Internationale Catholique du Scoutisme, Luxembourg.	19928	Restaurant-Pizzeria-Auberge Nouvelle Charly's Gare, S.à r.l., Senningerberg.	19956
Forges S.A., Luxembourg	19926	Sial Marketing, S.à r.l., Luxembourg	19966
Forges S.A., Luxembourg	19926	Société Méditerranéenne de Conseils S.A., Luxembourg.	19966
Forges S.A., Luxembourg	19926	Softing Europe Distribution S.A., Luxembourg.	19968
Forges S.A., Luxembourg	19926	Softing Europe Distribution S.A., Luxembourg.	19968
Forges S.A., Luxembourg	19926	Steam and Diesel International S.A., Luxembourg	19965
Forges S.A., Luxembourg	19926	Steam and Diesel International S.A., Luxembourg	19965
G & V Immobilière, S.à r.l., Echternach.	19957	TMD Invest S.A., Luxembourg	19930
G & V Immobilière, S.à r.l., Echternach.	19958	Toolmen, S.à r.l., Remich	19929
		Travel Writer, S.à r.l., Hautcharage.	19938
		Travel Writer, S.à r.l., Hautcharage.	19939
		Vincent S.A. Holding, Luxembourg	19965

MANU HOLDING LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 98.793.

In the year two thousand and three, on the thirtieth day of December.

Before Us Maître Emile Schlessler, notary residing in Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

There appeared:

MINIATO TRADING LIMITED, incorporated under the Laws of the British Virgin Islands, having its registered offices in Road Town, Tortola (British Virgin Islands), Yamraj Building, P.O. Box 964, registered at the Registrar of Companies in Tortola under number 467 738,

here represented by Mrs. Fanny Marie Brisdet, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 29 December 2003.

Said proxy, initialled *ne varietur*, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state that:

1. MINIATO TRADING LIMITED, previously named, is the sole shareholder of MANU HOLDING LUXEMBOURG S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» under Luxembourg Law, established in L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, incorporated by deed of the undersigned notary, on 19 December 2003, not yet published in the «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C», not yet registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg City.

2. The sole shareholder then took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital by one million four hundred eighty-five thousand euros (EUR 1,485,000.00) in order to bring it from its current amount of fifteen thousand euros (EUR 15,000.00) up to one million five hundred thousand euros (EUR 1,500,000.00) by the creation and issue of fourteen thousand eight hundred and fifty (14,850) new shares, having a par value of one hundred euros (EUR 100.00) each, vested with the same rights and advantages as the existent shares.

The fourteen thousand eight hundred and fifty (14,850) new shares have been subscribed by MINIATO TRADING LIMITED and paid in by incorporation into capital of a certain, liquid and fully enforceable claim which it holds against the company up to an amount of one million four hundred eighty-five thousand euros (EUR 1,485,000.00).

The aforesaid contribution has been reported on by an independent auditor L'ALLIANCE REVISION, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», with registered office in Luxembourg.

This report, which remains annexed to this deed, concludes as follows:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, the sole shareholder decides to amend article six of the Articles of Incorporation which will have the following wording:

«**Art. 6.** The company's corporate capital is fixed at one million five hundred thousand euros (EUR 1,500,000.00) represented by fifteen thousand (15,000) shares of one hundred euros (EUR 100.00) each, all subscribed and paid in by the sole shareholder.»

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le trente décembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

A comparu:

MINIATO TRADING LIMITED, société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), Yamraj Building, P.O. Box 964, inscrite au «Registrar of Companies» de Tortola sous le numéro 467 738,

ici représentée par Madame Fanny Marie Brisdet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 29 décembre 2003,

laquelle procuration, paraphée *ne varietur*, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. MINIATO TRADING LIMITED, prénommée, est la seule associée de la société à responsabilité limitée MANU HOLDING LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 19 décembre 2003, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, non encore inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

2. L'associée unique, représentée comme dit, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de un million quatre cent quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 1.485.000,00), pour le porter de son montant actuel de quinze mille euros (EUR 15.000,00) à un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,00), par la création et l'émission de quatorze mille huit cent cinquante (14.850) parts sociales nouvelles de cent euros (EUR 100,00) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

Les quatorze mille huit cent cinquante (14.850) parts sociales nouvelles ont été intégralement souscrites par MI-NIATO TRADING LIMITED et libérées par la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible qu'elle détient contre la société jusqu'à concurrence d'un montant de un million quatre cent quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 1.485.000,00).

Le prédit apport a fait l'objet d'un rapport d'un réviseur d'entreprises, en l'occurrence L'ALLIANCE REVISION, S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à Luxembourg.

Ce rapport restera annexé aux présentes et conclut comme suit:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'associée unique décide de modifier l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,00) représenté par quinze mille (15.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées par l'associée unique.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de ladite comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante de la comparante, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F.M. Brisdet, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2004, vol. 20CS, fol. 2, case 4. – Reçu 14.850 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2004.

E. Schlessler.

(020970.3/227/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

MANU HOLDING LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 98.793.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2004.

E. Schlessler.

(020973.3/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

ETALUX IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

R. C. Luxembourg B 31.710.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 février 2004

Le 19 février 2004 à 10.00 heures, les actionnaires de la Société Anonyme ETALUX IMMOBILIERE S.A. se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire à Luxembourg, et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. La démission de Monsieur Gérard Veber, administrateur de sociétés, demeurant à B-6700 Arlon, 41, rue de l'Europe, de son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué est acceptée à l'unanimité.

Pleine et entière décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué.

2. La démission de Monsieur Robert Fanna, administrateur de sociétés, demeurant à B-6700 Arlon, 23, Chemin des Paresseux, de son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué est acceptée à l'unanimité.

Pleine et entière décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué.

3. La démission de Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, de son poste d'administrateur est acceptée à l'unanimité.

Pleine et entière décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat d'administrateur.

4. A l'unanimité, les actionnaires décident de nommer les administrateurs suivants:

- Monsieur Jacques Funck, économiste, demeurant à L-8053 Bertrange, 79, rue des Champs

- Madame Elisabeth Faber-Funck, sans état particulier, demeurant à L-8053 Bertrange, 79, rue des Champs
- Madame Linda Funck, avocat-avoué, demeurant à L-2740 Luxembourg, 8, rue Nicolas Welter.

Les administrateurs ainsi nommés déclarent accepter leurs mandats qui prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de la société qui se tiendra en 2007.

5. Monsieur Jacques Funck, qui accepte, est également nommé au poste d'administrateur-délégué avec pouvoir d'engager valablement la société par sa seule signature.

6. La démission de la société LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, de son poste de commissaire aux comptes, est acceptée à l'unanimité.

Pleine et entière décharge lui est accordée pour l'exercice de son mandat de commissaire aux comptes.

7. A l'unanimité, les actionnaires décident de nommer Monsieur Jean-Paul Elvinger, expert-comptable, demeurant à L-2134 Luxembourg, commissaire aux comptes de la société.

Le commissaire aux comptes ainsi nommé déclare accepter son mandat qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de la société qui se tiendra en 2007.

8. A l'unanimité, les actionnaires décident de transférer le siège social, avec effet immédiat, à l'adresse suivante: 52, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 février 2004.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2004, réf. LSO-AN05384. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(021081.3/503/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

MARBO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 53.835.

L'an deux mille trois, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire derésidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding MARBO HOLDING S.A., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, alors de résidence à Dudelange, en date du 6 février 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 207 du 24 avril 1996, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 53.835.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Georges Gredt, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Natacha Demand, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de trente-huit mille euros (EUR 38.000,00) pour le porter de son montant actuel de soixante-deux mille euros (EUR 62.000,00) à cent mille euros (EUR 100.000,00), sans création d'actions nouvelles, par apport de créances.

2. Fixation de la valeur nominale des actions à cent euros (EUR 100,00) par action.

3. Modification subséquente du premier alinéa de l'article cinq des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de trente-huit mille euros (EUR 38.000,00) pour le porter de son montant actuel de soixante-deux mille euros (EUR 62.000,00) à cent mille euros (EUR 100.000,00), sans création d'actions nouvelles, par apport de créances.

L'assemblée générale décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital ci-avant décidée de trente-huit mille euros (EUR 38.000,00) les actionnaires existants, à savoir CAPEHART INVESTMENTS LTD, société commerciale internationale, régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques) et OELSNER FINANCIAL CORP., société commerciale internationale, régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Tortola.

Intervention - Souscription - Libération

Sont alors intervenues:

1.- CAPEHART INVESTMENTS LTD, prénommée,

ici représentée par:

a) Monsieur Max Galowich, prénommé,

b) Monsieur Jean-Paul Frank, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes du notaire instrumentaire, suivant acte de dépôt en date du 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1999, vol. 906B, fol. 37, case 6.

Ladite intervenante, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire à l'augmentation de capital ci-avant décidée pour un montant de dix-neuf mille euros (EUR 19.000,00).

2.- OELSNER FINANCIAL CORP., prénommée,

ici représentée par:

a) Monsieur Max Galowich, prénommé,

b) Monsieur Jean-Paul Frank, prénommé,

en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes du notaire instrumentaire, suivant acte de dépôt en date du 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1999, vol. 906B, fol. 37, case 7.

Ladite intervenante, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire à l'augmentation de capital ci-avant décidée pour un montant de dix-neuf mille euros (EUR 19.000,00).

L'augmentation de capital a été entièrement libérée par conversion en capital de créances certaines, liquides et exigibles au montant total de trente-huit mille euros (EUR 38.000,00).

La réalité de ces apports a été prouvée au notaire instrumentaire par la production d'un rapport de vérification dressé par un réviseur indépendant, à savoir LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, et dont les conclusions sont les suivantes:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond à l'augmentation de la valeur nominale des actions émises.»

Ce rapport, de vérification, paraphé ne varietur, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera enregistré.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer la valeur nominale des actions à cent euros (EUR 100,00) par action.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,00), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de mille huit cents euros (EUR 1.800,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé; M. Galowich, G. Gredt, N. Demand, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 84, case 6. – Reçu 380 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2004.

E. Schlessler.

(021118.3/227/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

MARBO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 53.835.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2004.

E. Schlessler.

(021122.3/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

FORGES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 64.803.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2004, réf. LSO-AO00803, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(021111.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

FORGES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 64.803.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2004, réf. LSO-AO00801, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(021109.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

FORGES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 64.803.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2004, réf. LSO-AO00800, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(021105.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

FORGES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 64.803.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2004, réf. LSO-AO00798, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(021106.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

FORGES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 64.803.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
tenue à Luxembourg en date du 18 février 2004*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour les exercices 1999, 2000, 2001 et 2002.

Madame Gaby Trierweiler et Madame Nathalie Carbotti ont été nommés administrateurs en remplacement de Mademoiselle Anne-Françoise Fouss et Mademoiselle Regina Rocha Melanda jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Les mandats de Monsieur Brunello Donati en tant qu'administrateur ainsi que celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 18 février 2004.

Pour la société

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2004, réf. LSO-AO00793. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021121.3/800/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

FONDATION INTERNATIONALE CATHOLIQUE DU SCOUTISME, Etablissement d'utilité publique.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 5, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg G 10.

1. Compte de fonctionnement (Pertes et Profits) au 31 décembre 2003

<i>Charges</i>	2002	2003
Subvention annuelle CICS M	6.694,00 EUR	8.096,13 EUR
Subvention annuelle CICS-EM	0,00 EUR	0,00 EUR
Frais de banque	47,35 EUR	43,41 EUR
Commissions d'encaissement	349,14 EUR	61,26 EUR
Droit de garde titres	339,01 EUR	334,65 EUR
Frais d'enregistrement et dépôt légal	89,00 EUR	0,00 EUR
Frais notariaux	0,00 EUR	0,00 EUR
Risque de change	4.540,54 EUR	27.851,23 EUR
Prorata d'agios sur titres	0,00 EUR	1.642,25 EUR
Intérêts courus payés à l'achat	723,15 EUR	144,28 EUR
Sous-total:	12.782,19 EUR	38.173,21 EUR
Résultat:	4.701,80 EUR	-24.287,39 EUR
Total charges:	17.483,99 EUR	13.885,82 EUR

Produits

Intérêts et agios reçus	93,43 EUR	213,65 EUR
Coupons encaissés Fonds B	9.164,06 EUR	7.173,15 EUR
Coupons encaissés Fonds C	6.114,79 EUR	5.627,87 EUR
Intérêts courus sur obligations	5.556,71 EUR	6.427,86 EUR
Intérêts courus année précédente	-3.445,00 EUR	-5.556,71 EUR
Total produits:	17.483,99 EUR	13.885,82 EUR

2. Bilan au 31 décembre 2003

<i>Actif</i>	2002	2003
Placements en titres	256.151,33 EUR	258.224,44 EUR
Disponible:		
Compte épargne à vue	668,03 EUR	9.845,11 EUR
Compte courant	28.530,31 EUR	10.027,10 EUR
Compte courant en USD	16.205,32 EUR	6,93 EUR
Réalisable:		
Intérêts courus	5.556,71 EUR	6.427,86 EUR
Total actif:	307.111,70 EUR	284.531,44 EUR

Passif

Capital:		
Fonds A	2.772,60 EUR	2.772,60 EUR
Fonds B	147.225,23 EUR	150.938,55 EUR
ancien fonds en USD	7.898,75 EUR	7.898,75 EUR
donations au fonds B	1.362,42 EUR	1.707,13 EUR
Fonds C	143.150,90 EUR	145.501,80 EUR
Résultat de l'année	4.701,80 EUR	-24.287,39 EUR
Total passif:	307.111,70 EUR	284.531,44 EUR

3. Budget 2004

<i>Dépenses:</i>	2003	2004
Subvention CICS Mondiale	8.000,00 EUR	7.000,00 EUR
Subvention CICS/EM	6.100,00 EUR	4.500,00 EUR

Frais de banque	100,00 EUR	100,00 EUR
Commissions d'encaissement	350,00 EUR	100,00 EUR
Droits de garde titres	350,00 EUR	350,00 EUR
Frais d'enregistrement et dépôt légal	100,00 EUR	100,00 EUR
Frais de publications	0,00 EUR	1.000,00 EUR
Frais administratifs	250,00 EUR	500,00 EUR
Sous-total:	15.250,00 EUR	13.650,00 EUR
Résultat	700,00 EUR	0,00 EUR
Total dépenses:	15.950,00 EUR	13.650,00 EUR
<i>Recettes:</i>	2003	2004
Intérêts et agios	50,00 EUR	150,00 EUR
Total coupons Fonds B.	8.500,00 EUR	8.100,00 EUR
Total coupons Fonds C	6.000,00 EUR	5.400,00 EUR
Intérêts courus sur obligations		
Sous-total:	14.550,00 EUR	13.650,00 EUR
Total recettes:	14.550,00 EUR	13.650,00 EUR

Révision par le commissaire aux comptes Nico Picard, docteur en mathématiques, le 15 février 2004.

Comptes, bilan et budget pour l'exercice 2002 et 2003 approuvés par l'assemblée générale du 21 février 2004 à Bruxelles.

Pour extrait conforme

R. Richter

Trésorier

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2004, réf. LSO-AO00128. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020987.2//78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

FONDATION INTERNATIONALE CATHOLIQUE DU SCOUTISME, Etablissement d'utilité publique.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 5, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg G 10.

Extrait de l'assemblée générale du 10 mars 2001 à Paris (conseil d'administration)

Edouard Duvigneaud, Président démissionnaire est nommé Président d'honneur,

Benoît Blanpain, Vice-Président actuel est nommé Président,

Jordi Camps I Aguade est nommé membre du conseil d'administration à la place de Antoni Amirall.

Le mandat de John de Boer, membre, prend fin pour cause de décès.

Yvan Saumet (KPMG) est désigné comme réviseur aux comptes pour l'exercice courant 2001.

Extrait de l'assemblée générale du 23 février 2002 à Paris (conseil d'administration)

Franz Buehler, membre, est nommé Vice-Président

Yvan Saumet (KPMG) est désigné comme réviseur aux comptes pour l'exercice courant 2002.

Extrait de l'assemblée générale du 25 janvier 2003 à Luxembourg (conseil d'administration)

Baldur Hermans, nouveau secrétaire générale de la CICS remplace Enrique Lopez Viguria.

Le mandat de Robert Baily prend fin à sa demande.

Yvan Saumet (KPMG) est désigné comme réviseur aux comptes pour l'exercice courant 2003.

Extrait de l'assemblée générale du 21 février 2004 à Bruxelles (conseil d'administration)

Sean O'Neill est nommé membre du conseil d'administration.

Le mandat de Gérard Rocque, Vice-Président, n'est plus renouvelé à sa demande.

Nico Picard est désigné comme réviseur aux comptes rétroactivement pour les exercices 2002 et 2003 et pour l'année courante 2004.

Luxembourg, le 5 mars 2004.

Pour extrait conforme

R. Richter

Trésorier

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2004, réf. LSO-AO01424. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020983.3/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

TOOLMEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- EUR.

Siège social: L-5521 Remich, 1, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 99.346.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le deux février.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Georges Nesser, né à Luxembourg, le 17 février 1963, employé privé, demeurant à Remich, 5, rue Dicks.

2. Monsieur Marc Nesser, né à Luxembourg, le 28 avril 1969, employé privé, demeurant à Luxembourg, 8, rue des Eglantiers.

Lesquels comparants, ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

Art. 1^{er}. Entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi de 1993, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de TOOLMEN, S.à r.l.

Art. 3. Le siège social est fixé à Remich. Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg, d'un commun accord entre les associés.

Art. 4. La société a pour objet l'achat et la vente d'immeubles, la promotion immobilière, la location et la gestion immobilière, ainsi que la mise en valeur de tous biens immeubles bâtis ou non.

D'une façon générale, la société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) divisé en 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, entièrement libérées.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectué que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant plus de trois quarts du capital social.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat et peut les révoquer en tout temps. Ils sont rééligibles.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition qui intéressent la société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale, par la loi ou par les présents statuts, est de sa compétence.

Il peut notamment et sans que la désignation qui va suivre soit limitative, faire et conclure tous contrats et actes nécessaires à l'exécution de toutes entreprises ou opérations qui intéressent la société, décider de tous apports, cessions, souscriptions, commandites, associations, participations et interventions financières, relatifs auxdites opérations, encaisser toutes sommes dues appartenant à la société, en donner valable quittance, faire et autoriser tous retraits, transferts et aliénations de fonds, de rentes, de créances ou de valeurs appartenant à la société.

Il peut prêter ou emprunter à court ou à long terme.

En cas d'un seul gérant, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance, sauf délégation de pouvoir. L'assemblée générale peut élire parmi les membres du Conseil de gérance un ou plusieurs gérants qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature respective, pourvu qu'ils agissent dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer ses pouvoirs pour des tâches particulières, à un plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, fixe les conditions d'exercice de ces pouvoirs.

Art. 10. Les décisions des associés sont prises en assemblée ou par consultation écrite à la diligence de la gérance.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année au dernier jour de décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte des pertes et des profits.

Art. 13. En cas de liquidation, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 14. Au cas où toutes les actions viendraient à être réunies en un seul des actionnaires, la loi sur la société unipersonnelle s'appliquerait.

Art. 15. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, les associés se soumettent à la législation en vigueur.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2004.

Souscription - Libération

Toutes les 500 (cinq cents) parts ont été souscrites et libérées comme suit:

1. M. Georges Nesser, préqualifié,	250 parts
2. M. Marc Nesser, préqualifié,	250 parts
Total:	500 parts

Toutes les 500 (cinq cents) parts sociales ont été entièrement libérées en espèces par les souscripteurs au prorata de leur souscription, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié expressément au notaire instrumentaire au moyen d'un certificat bancaire.

Estimation des frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont assumés par elle à raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de EUR 1.100,00.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les comparants, associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

1. La société est gérée par un gérant.
2. Est nommé gérant de la société, M. Marc Nesser, précité, pour une durée indéterminée.
3. La société a son siège à Remich, 1, rue Dicks.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: G. Nesser, M. Nesser, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2004, vol. 20CS, fol. 33, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2004.

J. Delvaux.

(020898.3/208/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

OPTIQUE NOTHUM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4734 Pétange, 1, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 29.829.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 2 mars 2004, réf. LSO-AO04866, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2004.

Pour OPTIQUE NOTHUM, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(021074.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

TMD INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 87.316.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00709, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2004.

Signature.

(021094.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

BC TNLGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 90.253.

L'an deux mille quatre, le vingt février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BC TNLGY S.A, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 9 décembre 2002, publié au Memorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 68 du 23 janvier 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier Schyns, informaticien, demeurant à B-5100 Jambes, rue Bois de Wellenne 20.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Olivier Paquot, informaticien, demeurant à B-1560 Hoeilaart, J.B. Michielstraat 30.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Jürgen Sas, informaticien, demeurant à B-2830 Willebroek, Antwerpsesteenweg 13.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que la présente Assemblée générale extraordinaire a été convoquée par lettre recommandée en date du 9 février 2004.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III.- Qu'il appert de cette liste de présence que sur les trois cent dix (310) actions représentant l'intégralité du capital souscrit, cent cinquante-cinq (155) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Libération du solde du capital social à concurrence de EUR 23.250,- de sorte que le capital de EUR 31.000,- soit entièrement libéré.

2.- Augmentation du capital social de la société à concurrence de EUR 19.000,- (dix-neuf mille euros) par apport en espèces, pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) après libération du solde à EUR 50.000,- (cinquante mille euros), soit 500 actions de EUR 100,-.

3.- Suppression du droit de souscription préférentiel des actionnaires existants et admission à la souscription des cent quatre-vingt-dix (190) actions nouvelles des personnes suivantes:

- Monsieur Olivier Paquot, 64 actions
- Monsieur Jürgen Sas, 63 actions
- Monsieur Wilfried Sas 63 actions

4.- Modification du premier alinéa de l'article 3 des statuts pour le mettre en concordance avec l'augmentation de capital ainsi intervenue.

5.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée constate que le capital social de EUR 31.000,- (trente et un mille euros), libéré lors de la constitution à concurrence de EUR 7.750,- (sept mille sept cent cinquante euros), a été entièrement libéré par un versement supplémentaire d'un montant de EUR 23.250,- (vingt-trois mille deux cent cinquante euros). La preuve de ce versement supplémentaire a été rapporté au notaire soussigné par un certificat bancaire afférent.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide ensuite d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 19.000,- (dix-neuf mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 50.000,- (cinquante mille euros) par la création et l'émission de 190 (cent quatre-vingt-dix) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration établi conformément à l'article 32-3(5), l'Assemblée renonce au droit de souscription préférentiel des actionnaires existants et admet Messieurs Olivier Paquot, Jürgen Sas et Wilfried Sas à la souscription des actions nouvelles.

Souscription et Libération

Les cent quatre-vingt-dix (190) actions nouvelles sont souscrites comme suit:

- Monsieur Olivier Paquot, prénommé: soixante-quatre actions 64
 - Monsieur Jürgen Sas, prénommé: soixante-trois actions 63
 - Monsieur Wilfried Sas, informaticien, demeurant à B-1840 Londerzeel, Reigerstraat 23: soixante-trois actions 63
- tous ici présents.

Les 190 (cent quatre-vingt-dix) actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 19.000,- (dix-neuf mille euros) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à EUR 50.000,- (cinquante mille euros) représenté par 500 (cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, entièrement libérées.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de EUR 1.500,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: O. Schyns, O. Paquot, J. Sas, W. Sas, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 24 février 2004, vol. 426, fol. 94, case 5. – Reçu 190 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 mars 2004.

H. Hellinckx.

(021168.3/242/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

BC TNLGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 90.253.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 mars 2004.

H. Hellinckx.

(021169.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

CLAUDINE C, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 30.534.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 2 mars 2004, réf. LSO-AO00371, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2004.

Pour CLAUDINE C, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(021073.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

CLAUDINE C, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 30.534.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 2 mars 2004, réf. LSO-AO00370, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2004.

Pour CLAUDINE C, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(021072.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

EDWARDS HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 43.914.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2004, réf. LSO-AO01430, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2004.

Certifié conforme

A.J. Tummers / E. d'Hondt

Administrateurs

(021097.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

EDWARDS HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 43.914.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 décembre 2003

Résolutions

1+2. Après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire, ainsi que du Bilan et du Compte de Résultats au 31 décembre 2003, l'Assemblée Générale, à l'unanimité des voix, approuve le Bilan et le Compte de Résultats tels qu'ils lui sont présentés et qui se traduisent par un bénéfice de EUR 54,98 et qui, compte tenu d'un report à nouveau en perte de EUR 211.948,32, font ainsi apparaître un solde en perte totale de EUR 211.893,34 qu'il est décidé de reporter à nouveau.

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge aux administrateurs et au commissaire.

4. L'Assemblée décide de réélire aux fonctions d'Administrateur Monsieur Albert Tummers et Mesdames Elisabeth d'Hondt et Catherine Tummers et de Commissaire Monsieur Jacques Van Rysselberghe.

Leurs mandats courront jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes annuels de l'an 2007.

5. Divers: Néant.

A.J. Tummers / E. d'Hondt

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2004, réf. LSO-AO01429. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021098.3/565/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

**LODOLA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,
(anc. PULL UP INVESTMENT S.A.).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 89.350.

L'an deux mille quatre, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de PULL UP INVESTMENT S.A., R.C. Numéro B 89.350 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen notaire de résidence à Luxembourg, le 7 octobre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1649 du 18 novembre 2002.

La séance est ouverte à seize heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, rue Victor Hugo L-1750 Luxembourg,

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, rue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trente-deux (32) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente deux mille euros (EUR 32.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale de la société en LODOLA INTERNATIONAL S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er} alinéa 1^{er} des statuts,

2. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Résolution unique

La dénomination sociale de la Société est changée en LODOLA INTERNATIONAL S.A.

En conséquence, l'article 1^{er} alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er} Alinéa 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de LODOLA INTERNATIONAL S.A.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à dix-sept heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Hoffmann, R. Thill, F. Stolz-Page, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2004, vol. 142S, fol. 68, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2004.

A. Schwachtgen.

(020803.3/230/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

**LODOLA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,
(anc. PULL UP INVESTMENT S.A.).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 89.350.

Statuts coordonnés suivant l'acte N° 195 du 25 février 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(020804.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

C.I.D., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3960 Ehlang-sur-Mess, 37, rue du Centre.

R. C. Luxembourg B 46.223.

L'an deux mille trois, le trente décembre.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen.

A comparu:

Madame Véronique Baraton, clerc de notaire, demeurant à Garnich, laquelle agit en sa qualité de mandataire de:

1. Monsieur Philippe Wery, administrateur de société, né le 6 septembre 1950 à Namur (B) (1950 09 06 394), demeurant à L-8210 Mamer, 34, route d'Arlon,

2. Monsieur William Wery, employé privé, né le 3 juillet 1978 à Namur (B) (1978 07 03 418), demeurant à B-5100 Jambes, 654, rue des Daves,

3. Madame Jocelyne Franssen, administrateur de sociétés, (1956 09 24 081), demeurant à Ehlang/Mess, 27, rue Principale, en vertu d'un pouvoir sous seing privé ci-annexé.

Lesquels ci-dessus mentionnés sub 1. à 3. détiennent ensemble la totalité des parts de la société C.I.D., S.à r.l. (1994 24 00 104), ayant son siège social à Mamer, 34, route d'Arlon,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Francis Kessler, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 7 janvier 1994,

inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg sous le numéro B 46.223,

et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch, en date du 31 janvier 1996,

puis, la comparante s'est constituée au nom de ses mandants en assemblée générale extraordinaire et a requis le notaire d'acter comme suit la résolution suivante

1. Transfert du siège

Le siège de la société est transféré à L-3960 Ehlang-sur-Mess, 37, rue du Centre.

2. Modification statutaire

En suite de cette résolution, la première phrase de l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le siège social est établi à Ehlang-sur-Mess.»

3. Résolution

La domiciliation de sociétés est supprimée de l'objet social, de sorte que le premier alinéa de l'article 2 des statuts sera désormais libellé comme suit:

«**Art. 2.** La société a pour objet le consulting (conseils en organisation et constitution de sociétés) et l'«informatique service» consistant dans la réalisation de travaux de bureau sur supports informatiques, travaux de secrétariat, démarches, organisations de comptabilité et de contrôle, secrétariat social.»

Le dernier alinéa de l'article 2 reste inchangé.

Dont acte, fait et passé à Capellen, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel et résidence, ladite comparante a signé ensemble avec Nous notaire la présente minute, après s'être identifiée, pour autant qu'il s'agisse d'une personne physique, au moyen de sa carte d'identité.

Signé: V. Baraton, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 7 janvier 2004, vol. 429, fol. 10, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 20 février 2004.

C. Mines.

(020714.3/225/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

C.I.D., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3960 Ehlange-sur-Mess, 37, rue du Centre.

R. C. Luxembourg B 46.223.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés suite à l'assemblée générale du 30 décembre 2003, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 3 mars 2004.

C. Mines.

(020717.3/225/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

ALL 4 IT GROUPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre.

R. C. Luxembourg B 85.441.

Assemblée générale extraordinaire du 30 janvier 2004

L'an deux mille quatre, le trente janvier s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme ALL 4 IT GROUPE S.A. avec siège social à L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Müller, employé, demeurant à Maison 20, L-9840 Siebenaler.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Edmund Kisters, employé, demeurant à L-9992 Weiswampach, Cité Grait 3.

L'assemblée choisit comme scrutateurs:

- Monsieur Saraiva Carlos, employé, demeurant à L-9411 Vianden, Aal Gaass 15.
- Monsieur Michels Eric, employé, demeurant à B-4760 Büllingen, Krewinkel 19A.

Composition de l'assemblée

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre des actions qu'ils représentent ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau, restera annexée au présent pour être formalisée avec lui.

Le bureau ainsi constitué, le président expose:

Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour

1. Acceptation de la démission d'un administrateur. Nomination d'un nouvel administrateur, Monsieur Xavier Ghysens, rue de Morimont 11, B-5330 Sart Bernard.

Première résolution

L'assemblée générale révoque dans sa qualité d'administrateur et lui donne pleine décharge pour son mandat, la société EAST WEST TRADING COMPANY, S.à r.l. ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

L'assemblée générale nomme comme nouvel administrateur de la société ALL 4 IT GROUPE S.A., Monsieur Xavier Ghysens, B-5330 Sart Bernard, 11 rue de Morimont.

Deuxième résolution

L'assemblée générale révoque dans sa qualité d'administrateur-délégué et lui donne pleine décharge pour son mandat, Monsieur Paul Müller demeurant à L-9840 Siebenaler, Maison 20.

L'assemblée générale nomme comme nouvel administrateur-délégué de la société ALL 4 IT GROUPE S.A., Monsieur Xavier Ghysens, B-5330 Sart Bernard, 11 rue de Morimont.

Suite à cette décision, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Administrateurs

- Monsieur Edmund Kisters, demeurant à L-9992 Weiswampach, Cité Grait 3;
- Monsieur Paul Müller, demeurant à L-9840 Siebenaler, Maison 20;
- Monsieur Xavier Ghysens, demeurant à B-5330 Sart Bernard, rue de Morimont 11.

Administrateur-délégué

- Monsieur Xavier Ghysens, demeurant à B-5330 Sart Bernard, rue de Morimont 11.

Monsieur Xavier Ghysens est autorisé à représenter la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, Monsieur le Président lève la séance après avoir donné lecture du présent procès-verbal et que les membres présents ont signé avec lui.

Signatures.

Enregistré à Diekirch, le 4 février 2004, réf. DSO-AN00032. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

Feuille de présence à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 janvier 2004

Actionnaires	Actions	Voix	Mandataire	Signature
ANDERSON INVEST S.A.H.	22.134	22.134		Signature
GENERAL INVEST HOLDING S.A.	9.486	9.486		Signature
Total	31.620	31.620		

sur les 31.620 actions composant le capital social

Les membres du bureau soussignés certifient exacte la feuille de présence faisant apparaître que 2 actionnaires sont présents ou représentés et totalisent 31.620 actions ayant droit de vote auxquelles sont attachées 31.620 voix.

P. Müller / E. Kisters / C. Saraiva - E. Michels

Le président / Le secrétaire / Les scrutateurs

Enregistré à Diekirch, le 4 février 2004, réf. DSO-AN00032. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(020295.3/000/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2004.

LES AMIS DU TELETHON, Association sans but lucratif.

Siège social: Luxembourg, 2A, place de Paris.

R. C. Luxembourg F423.

STATUTS

Entre les soussignés ci-après désignés et tous ceux qui seront ultérieurement admis comme membres une association sans but lucratif a été créée avec les statuts suivants:

Titre 1.- Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1. Il est constitué une association sans but lucratif sous la dénomination LES AMIS DU TELETHON, désignée ci-après comme «l'association».

Le siège social est établi à Luxembourg.

La durée de l'association est illimitée.

Art. 2. L'association a pour objet toutes actions sociales et caritatives en vue de soutenir le Téléthon organisé par le Lions Club Gehaansbiereg et les autres Lions Club du Luxembourg.

Titre 2.- Admission, Sortie

Art. 3. L'association se compose uniquement de membres actifs.

Le conseil d'administration statuera sur l'admission de nouveaux membres.

Un membre peut être exclu par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration:

- s'il ne paie pas sa cotisation annuelle malgré une mise en demeure formelle par lettre recommandée,
- si au-delà de la cotisation il n'a contribué d'aucune façon à la réalisation de l'objet social durant deux années consécutives;

- s'il commet un acte pouvant être considéré comme gravement préjudiciable au but ou à la réputation de l'association.

Tout membre est libre de démissionner à tout moment.

Art. 4. Un membre démissionnaire ou exclu perd tout droit à l'avoir social. Et à sa cotisation pour l'exercice en cours.

Art. 5. L'assemblée générale fixe le montant de la cotisation annuelle des membres. Celle-ci ne pourra pas dépasser 300.00,- euros.

Titre 3.- Administration

Art. 6. L'association est administrée par un conseil d'administration désigné par l'assemblée générale pour une durée de deux ans. Le premier conseil d'administration est désigné à l'assemblée générale suivant la constitution de l'association et sera en fonction jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2005. Le conseil se compose d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un trésorier et d'un ou plusieurs administrateurs sans attribution particulière.

Art. 7. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige. Il ne peut prendre de décision que si la majorité de ses membres est présente.

Art. 8. Les droits, obligations, pouvoirs et responsabilités des administrateurs sont réglés par les articles 13 et 14 de la loi régissant les associations sans but lucratif. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion des affaires de l'association. Tout ce qui n'est pas réservé expressément à l'assemblée générale ou à un autre organe par les statuts ou par la loi, est de la compétence du conseil.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont intentées ou suivies au nom de l'association par le conseil d'administration, représenté par son président.

Titre 4.- Assemblée générale

Art. 9. L'assemblée générale est l'organe suprême de l'association.

L'assemblée générale est seule compétente pour:

1) la modification des statuts, 2) la nomination et la révocation des administrateurs, 3) l'approbation des budgets et des comptes, 4) la dissolution de la société, 5) la nomination et la révocation des commissaires aux comptes, 6) la détermination du nombre des nouveaux membres désirés.

Les articles 5 et 6 de la loi sur les associations sans but lucratif régissent la convocation aux assemblées générales. Cette convocation est faite au nom du conseil d'administration par son président ou par deux administrateurs, soit verbalement, soit par lettre missive ordinaire adressée aux associés huit jours au moins avant l'assemblée. La convocation contiendra l'ordre du jour.

Le conseil d'administration convoque chaque année pour le mois de mai au plus tard l'assemblée générale ordinaire par simple lettre, signée du président ou de deux administrateurs.

L'ordre du jour de cette assemblée contiendra conformément au deuxième alinéa de l'article 13 de la loi, l'approbation du compte de l'exercice écoulé et du budget du prochain exercice.

Après approbation du compte, l'assemblée se prononce par un vote spécial sur la décharge à donner aux administrateurs et aux commissaires aux comptes.

Art. 10. L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration, ou à son défaut par le vice-président, et à défaut de celui-ci par le plus âgé des administrateurs présents.

Le président désigne le secrétaire de l'assemblée générale.

Art. 11. Tous les membres de l'association ont un droit de vote égal à l'assemblée générale et les résolutions sont prises à la majorité des membres présents. Un membre ne peut représenter à l'assemblée générale qu'un seul autre membre. La représentation par un tiers est interdite.

Les résolutions relatives à la modification des statuts, l'exclusion d'un membre et la dissolution volontaire de l'association ne pourront être prises qu'en conformité des dispositions des articles 8, 12 et 20 de la loi et le cas échéant des règles spéciales des présents statuts.

En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Art. 27. Les délibérations de l'assemblée générale sont consignées dans des rapports écrits, signés par le président et le secrétaire. Le secrétaire conserve l'original des rapports et en expédie par simple courrier une copie à chaque membre. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Titre 5.- Surveillance

Art. 12. La gestion financière du conseil d'administration est surveillée par deux ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale. Quinze jours au moins avant l'assemblée générale ordinaire, le conseil d'administration doit leur soumettre les comptes annuels pour vérification. Les commissaires feront un rapport écrit ou oral à l'assemblée générale.

Titre 6.- Compte annuel, budget

Art. 13. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Exceptionnellement la première année commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2003.

Art. 14. Le conseil d'administration dresse le compte des dépenses et recettes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice. Il les soumet pour vérification aux commissaires aux comptes et pour approbation de l'assemblée générale.

Art. 15. L'excédent favorable est reporté.

Titre 7.- Dissolution, liquidation

Art. 16. La dissolution et la liquidation de l'association sont régies par les articles 18 à 25 de la loi.

Art. 17. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le conseil d'administration en fonction.

Le solde actif éventuel devra être intégralement versé au Téléthon ensuite à une ou plusieurs oeuvres de bienfaisance ou d'utilité publique luxembourgeoises, à désigner par l'assemblée générale.

Art. 18. Pour toutes questions qui ne seraient pas réglées par les présents statuts, il y a lieu de se référer aux dispositions de la loi régissant les associations sans but lucratif.

Article final. Les présents statuts ont été dressés en trois exemplaires et approuvés par les membres fondateurs soussignés réunis à Ellange-Gare, le 20 novembre 2003.

Nom et prénom; Adresse;

Bous-Castellani Marcelle, 46, rue J.-P. Michels, L-4243 Esch-sur-Alzette.

Schweitzer-Engel Doris, 41, rue des Prunelles, L-5639 Mondorf-les-Bains.

Zigrand-Muller Marianne, 22, rue Henri Pensis, L-2322 Luxembourg.

Santer-Kemp Jacqueline, 18, rue de l'Etang, L-3465 Dudelange.

Lutgen-Lamesch Elisabeth, 57, rue Pierre Krier, L-3504 Dudelange.

Gredt-Delinte Francine, 74, rue de Luxembourg, L-4221 Esch-sur-Alzette.

Marx Rita, 142, boulevard J.F. Kennedy, L-4930 Bascharage.

Kayser Marianne, 20, am Wangert, L-6830 Berbourg.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2003, réf. LSO-AL01101. – Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Suite à la constitution de l'association, les membres fondateurs se sont constitués en assemblée générale et ont désigné à l'unanimité le premier conseil d'administration avec les membres suivants:

1. Madame Marcelle Bous-Castellani, demeurant à L-4243 Esch-sur-Alzette, 46, rue Jean-Pierre Michels, présidente.

2. Madame Doris Schweitzer-Engel, demeurant à L-5639 Mondorf-Les-Bains, 41, rue des Prunelles, secrétaire adjointe.

3. Madame Marianne Zigrand-Muller, demeurant à L-2322 Luxembourg, 22, rue Henri Pensis, membre.

4. Madame Jacqueline Santer-Kemp, demeurant à L-3465 Dudelange, 18, rue de l'Etang, membre.

5. Madame Elisabeth Lutgen-Lamesch, demeurant à L-3504 Dudelange, 57, rue Pierre Krier, secrétaire.

6. Madame Francine Gredt-Delinte, demeurant à L-4221 Esch-sur-Alzette, 74, rue de Luxembourg, vice-présidente.

7. Madame Rita Marx, demeurant à L-4930 Bascharage, 142, boulevard J.F. Kennedy, trésorière.

8. Madame Marianne Kayser, demeurant à L-6830 Berbourg, 20, am Wangert, membre.

Pour le conseil d'administration

R. Lutgen

Avocat à la Cour

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2004, réf. LSO-AN03958. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020488.3/000/122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

TRAVEL WRITER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4947 Hautcharage, 4, rue du 10 Septembre.

R. C. Luxembourg B 95.730.

L'an deux mille quatre, le douze février.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

A comparu:

Mademoiselle Christel Lemaître, maître en histoire, demeurant à F-Metz.

Ladite comparante a déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. Mademoiselle Christel Lemaître, prénommée, est la seule associée de la société à responsabilité limitée TRAVEL WRITER, S.à r.l., connue sous l'enseigne commerciale CASSIOPEE DECOUVERTES, ayant son siège social à L-3597 Dudelange, 2, rue Antoine Zinnen, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, en date du 26 août 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1067 du 14 octobre 2003, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire Elvinger, en date du 19 novembre 2003, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 95.730, au capital social de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune.

2. L'associée unique prend la résolution suivante:

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société au 4, rue du 10 Septembre, à L-4947 Hautcharage, et de modifier, par conséquent, le premier alinéa de l'article cinq des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le siège social est établi à Hautcharage.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Lemaître, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2004, vol. 142S, fol. 53, case 2.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2004.

E. Schlessler.

(020964.3/227/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

TRAVEL WRITER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4947 Hautcharage, 4, rue du 10 Septembre.

R. C. Luxembourg B 95.730.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2004.

E. Schlessler.

(020966.3/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

EUROSAFE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach- Martelange, 5, route d'Arlon.

R. C. Diekirch B 2.208.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Rambrouch.

A comparu:

- 1.- Monsieur Luc Joseph Jean Hardouin, gérant de société, demeurant à B-1020 Bruxelles, rue Mode Vliebergh 6 agissant en son propre nom ainsi qu'au nom et pour le compte de
- 2.- Monsieur Christophe Hardouin, employé, demeurant à B-3140 Keerbergen, Gemeenteplein, 9 bte 3, suivant procuration sous seing privé donnée à Bruxelles, le 11 octobre 2003, laquelle procuration restera annexée au présent acte et sera enregistrée avec celui-ci, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire sous-signé.

Les prénommés sub 1.- et 2.- sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée EUROSAFE, S.à r.l. avec siège social à Rombach/Martelange, constituée suivant acte reçu par le notaire Robert Schuman, alors de résidence à Rambrouch, le 28 mars 1991, acte publié au Mémorial C numéro 365 du 5 octobre 1991, page 17480 et 17481, statuts modifiés suivant acte reçu par le même notaire le 29 septembre 1995, publié au Mémorial C numéro 603 du 28 novembre 1995, page 28926, statuts modifiés une seconde fois suivant acte reçu par le même notaire le 18 janvier 1996, acte publié au Mémorial C numéro 135 du 18 mars 1996, page 6441, statuts modifiés suivant acte reçu par le même notaire Robert Schuman de résidence à Differdange, le 17 décembre 1996, acte publié au Mémorial C numéro 128 du 17 mars 1997, statuts modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 août 1999, publié au Mémorial C numéro 940 du 9 décembre 1999,

au capital social de cinquante-six mille deux cent cinquante euros (EUR 56.250,-) représenté par deux mille deux cent cinquante (2.250) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Le capital social est souscrit comme suit:

1.- Monsieur Luc Hardouin, préqualifié, deux mille deux cents parts sociales	2.200
2.- Monsieur Christophe Hardouin, préqualifié, cinquante parts sociales	50
Total: deux mille deux cent cinquante parts sociales	2.250

Ensuite les comparants, déclarent vouloir procéder à la dissolution de ladite société en déclarant par ailleurs:

- que la société n'a plus d'activités,
- que les associés vont reprendre tout l'actif et le passif de la société de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée,
- qu'ils reprendront tous frais et charges éventuels de la société,
- que ladite société est et demeure dissoute à partir de ce jour.
- que pour autant que de besoin, décharge est donnée à tous les gérants en fonction,
- que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés et conservés pendant la période légale de cinq ans au moins à l'adresse suivante: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy auprès de la société UNIVERSALIA S.A.

Les frais et honoraires des présentes sont tous à charge des associés Monsieur Luc Hardouin et Monsieur Christophe Hardouin.

Dont acte, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Hardouin, L. Grethen.

Enregistré à Redange sur Attert, le 2 janvier 2004, vol. 404, fol. 26, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Releveur ff. (signé): Recken.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 5 mars 2004.

L. Grethen.

(900929.3/240/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 mars 2004.

DOUBLON HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 96.379.

In the year two thousand and four, on the twenty-fifth of February.

Before the undersigned Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1/ MERRILL LYNCH MORTGAGE CAPITAL, INC., a company incorporated under the laws of the State of Delaware, U.S.A. and having its registered office at 100 West Tenth Street, Wilmington, Delaware 19801, U.S.A., here represented by Mr Jean-Marc Ueberecken, LL.M., residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 17 February 2004;

2/ CATALYST DOUBLONS LLP, a limited liability partnership formed under the laws of England and Wales and having its registered office at 2nd Floor, 5 Wigmore Street, London W1U 1PB, here represented by Mr Jean-Marc Ueberecken, LL.M., residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 20 February 2004.

Said proxies, initialed *ne varietur* by the mandatory of the appearing parties and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the sole members of DOUBLON HOLDINGS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 96.379, incorporated on 20 October 2003 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 11 November 2003, number 1179 (hereafter the «Company»).

The articles of association have been modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 17 December 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 27 January 2004.

The appearing parties, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution

The members resolved to increase the share capital of the Company from its current value of one million five hundred fifty-three thousand four hundred seventy-five euros (EUR 1,553,475.-) up to one million nine hundred three thousand four hundred and seventy five euros (EUR 1,903,475.-) through the issue of fourteen thousand (14,000) new Class B shares, all having a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

Such fourteen thousand (14,000) new Class B shares have been subscribed at a price of twenty-five euros (EUR 25) each by CATALYST DOUBLONS LLP.

The total price of three hundred and fifty thousand euros (EUR 350,000.-) has been paid through a contribution in kind of an outstanding liability of three hundred fifty thousand euros (EUR 350,000.-) due by the Company to CATALYST DOUBLON LLP on the basis of an agreement dated 3 November 2003. Such liability is true, liquid and payable, and has at least a value of three hundred fifty thousand euros (EUR 350,000.-), as it has been shown to the undersigned notary in a Statement of Contribution Value issued by the Company on 20 February 2004.

Second resolution

As a consequence of the previous resolution, the members resolved to amend the first paragraph of Article 6 of the articles of association of the Company in order to give it the following wording:

«**Art. 6.** The Company's share capital is divided into Class A shares and Class B shares. The share capital is set at one million nine hundred three thousand four hundred and seventy five euros (EUR 1,903,475.-), represented by sixty one thousand five hundred and five (61,505) Class A shares and fourteen thousand six hundred thirty four (14,634) Class B shares, all with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.»

There being no further business the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy of the persons appearing, said proxy signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1/ MERRILL LYNCH MORTGAGE CAPITAL, INC., une société constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, avec siège social à 100 West Tenth Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, ici représentée par M. Jean-Marc Ueberecken, LL.M., demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 17 février 2004;

2/ CATALYST DOUBLONS LLP, une société constituée sous les lois de l'Angleterre et du Pays de Galle, avec siège social au 2e étage, 5 Wigmore Street, London W1U 1PB, Royaume-Uni, ici représentée par M. Jean-Marc Ueberecken, LL.M., demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 20 février 2004.

Les procurations signées ne varientur par le mandataire et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparantes sont les seuls associées de DOUBLON HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la Section B, numéro 96.378, constituée en date du 20 octobre 2003 suivant acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 11 novembre 2003, numéro 1179 (ci après la «Société»).

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 27 janvier 2004. Les comparants, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société de sa valeur actuelle d'un million cinq cent cinquante-trois mille quatre cent soixante-quinze euros (EUR 1.553.475,-) à un million neuf cent trois mille quatre cent soixante quinze euros (EUR 1.903.475,-) par l'émission de quatorze mille (14.000) nouvelles parts sociales de Catégorie B, toutes ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Ces quatorze mille (14.000) nouvelles parts sociales de Catégorie B ont été souscrites à un prix de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune par CATALYST DOUBLONS LLP.

Le montant total de trois cent cinquante mille euros (EUR 350.000,-) a été libéré par un apport en nature d'une dette de trois cent cinquante mille euros (EUR 350.000,-) due par la Société à CATALYST DOUBLONS LLP, sur base d'un contrat daté du 3 novembre 2003. La dette apportée est certaine, liquide et exigible, et a une valeur au moins équivalente à trois cent cinquante mille euros (EUR 350.000,-), ainsi qu'il a été démontré au notaire soussigné dans le «Statement of Contribution Value» émis par la Société en date du 20 février 2004.

Deuxième résolution

Suite à la précédente résolution, les associés ont décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social de la Société est divisé en parts sociales de Catégorie A et en part sociales de Catégorie B. Le capital social est fixé à un million neuf cent trois mille quatre cent soixante-quinze euros (EUR 1.903.475,-), représenté par soixante et un mille cinq cent cinq (61.505) parts sociales de Catégorie A et quatorze mille six cent trente-quatre (14.634) parts sociales de Catégorie B, toutes ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-M. Ueberecken, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2004, vol. 142S, fol. 67, case 3. – Reçu 3.500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2004.

A. Schwachtgen.

(020793.3/230/109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

DOUBLON HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 96.379.

Statuts coordonnés suivant l'acte N° 186 du 25 février 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(020795.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

AIG FINANCIAL ADVISOR SERVICES FUND MANAGEMENT COMPANY, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2951 Luxemburg, 50, avenue J.F. Kennedy.
H. R. Luxemburg B 87.161.

Im Jahre zweitausendundvier, den zwanzigsten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, Notar mit Amtswohnsitz in Mersch (Grossherzogtum Luxemburg).

Fand eine ausserordentliche Hauptversammlung der Aktionäre von AIG FINANCIAL ADVISOR SERVICES FUND MANAGEMENT COMPANY, mit Gesellschaftssitz in Luxemburg, welche gegründet wurde durch Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, am 3. Mai 2002, welche im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (das «Mémorial») vom 31. Mai 2002 veröffentlicht wurde, statt.

Die Versammlung fand unter dem Vorsitz von Herrn Martin Emmerich, Bankangestellter, wohnhaft in Trier, statt.

Der Vorsitzende bestimmte zum Protokollführer Frau Catia Paciotti-Luchetti, Bankangestellte, wohnhaft in Schiffingen.

Die Versammlung bestimmte zum Stimmzähler Herrn Alexandre Pierron, Bankangestellter, wohnhaft in Luxemburg.

Nachdem das Sekretariat auf diese Weise gebildet wurde, erklärte und beauftragte der Vorsitzende den Notar folgendes festzustellen:

I) Die anwesenden und vertretenen Aktionäre, die Vollmachten der vertretenen Aktionäre und die Anzahl ihrer Aktien sind in einer Anwesenheitsliste eingetragen; diese Anwesenheitsliste, die von den Aktionären, von den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre, vom Vorstand der Versammlung und vom unterzeichneten Notar unterzeichnet wurde, wird der vorliegenden notariellen Urkunde als Anlage beiliegen.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre werden der vorliegenden notariellen Urkunde ebenfalls als Anlage beigefügt.

II) Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1.- In der gesamten Satzung wird der Gesetzeshinweis auf das Gesetz vom 30. März 1988 durch den Gesetzeshinweis auf das Gesetz vom 20. Dezember 2002 ersetzt.

2.- In der gesamten Satzung wird die Bezeichnung des Abschlussprüfers durch die Bezeichnung des unabhängigen Wirtschaftsprüfers ersetzt.

3. Sonstiges.

III) Wie aus der zuvor genannten Anwesenheitsliste hervorgeht, sind die 100 (hundert) Aktien, welche das gesamte Aktienkapital darstellen, bei dieser ausserordentlichen Hauptversammlung anwesend oder vertreten.

IV) Die Versammlung ist dementsprechend ordnungsgemäß zusammengesetzt und kann wirksam über alle Tagesordnungspunkte beschließen.

Nach eingehender Beratung fasste die Versammlung einstimmig die nachfolgenden Beschlüsse.

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst in der gesamten Satzung den Gesetzeshinweis auf das Gesetz vom 30. März 1988 durch den Gesetzeshinweis auf das Gesetz vom 20. Dezember 2002 zu ersetzen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst in der gesamten Satzung die Bezeichnung des Abschlussprüfers durch die Bezeichnung des unabhängigen Wirtschaftsprüfers zu ersetzen.

Dritter Beschluss

Infolge der vorhergehenden Beschlüsse, beschliesst die Generalversammlung die Artikel 3, 14,15, 16, 17, 21, 24 und 26 wie folgt abzuändern:

Art. 3. Der Zweck der Gesellschaft besteht in der Gründung und Verwaltung eines luxemburgischen Organismus für gemeinsame Anlagen (fonds commun de placement) mit dem Namen AIG FOUNDATION INVESTMENTS.

Die Gesellschaft wird Bestätigungen oder Zertifikate über Miteigentumsanteile an dem Fondsvermögen ausgeben.

Die Gesellschaft kann ihre Tätigkeit im In- und Ausland ausüben, Zweigniederlassungen errichten und alle sonstigen Geschäfte betreiben, die der Erreichung ihres Gesellschaftszwecks förderlich sind, insbesondere sich an in- und ausländischen Unternehmen im Rahmen der Bestimmungen von Kapitel 14 des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 beteiligen.

IV. Überwachung durch unabhängige externe Wirtschaftsprüfer:

Art. 14. Die Gesellschaft unterliegt der Kontrolle eines unabhängigen externen Wirtschaftsprüfers, der durch die Hauptversammlung bestimmt wird.

Art. 15. Der unabhängige externe Wirtschaftsprüfer hat ein unbeschränktes Aufsichts- und Kontrollrecht über alle Geschäfte der Gesellschaft. Er darf an Ort und Stelle Einsicht in die Bücher, den Schriftwechsel, die Protokolle und sonstige Schriftstücke nehmen. Er erstattet der ordentlichen Hauptversammlung über das Ergebnis seiner Prüfung Bericht und unterbreitet seiner Ansicht nach geeignete Vorschläge. Er hat ferner mitzuteilen, auf welche Weise er das Inventar der Gesellschaft geprüft hat.

Art. 16. Die ordentliche Hauptversammlung (Jahreshauptversammlung) bestellt die unabhängigen externen Wirtschaftsprüfer für die Dauer eines Jahres. Die Amtszeit beginnt mit dem Ende der ordentlichen Hauptversammlung, die ihn bestellt, und endet mit dem Ablauf der nächsten ordentlichen Hauptversammlung.

Eine Wiederwahl des unabhängigen externen Wirtschaftsprüfers ist zulässig. Er kann jederzeit durch die Hauptversammlung im Einklang mit den gesetzlichen Bestimmungen abberufen werden.

Art. 17. Die Hauptversammlung setzt eine Vergütung für den unabhängigen externen Wirtschaftsprüfer fest.

Art. 21. Die Hauptversammlung wird durch den Verwaltungsrat einberufen. Sie muss mit einer Frist von einem Monat einberufen werden, wenn Aktionäre, die ein Fünftel des Gesellschaftskapitals vertreten, den Verwaltungsrat hierzu durch ein schriftliches Gesuch unter Angabe der Tagesordnung auffordern.

Die Einberufung zur Hauptversammlung erfolgt durch eingeschriebenen Brief. Sind alle Aktionäre in einer Hauptversammlung anwesend oder vertreten, so können sie auf die Einhaltung einer förmlichen Einberufung verzichten.

Vorsitzender der Hauptversammlung ist der Vorsitzende des Verwaltungsrats oder bei seiner Verhinderung ein stellvertretender Vorsitzender.

Art. 24. Der Verwaltungsrat stellt nach Ablauf eines jeden Jahres eine Bilanz sowie eine Gewinn- und Verlustrechnung auf. Jährlich wird wenigstens fünf (5%) Prozent des Reingewinns vorweg der gesetzlichen Rücklage zugeführt, bis diese zehn (10%) Prozent des Gesellschaftskapitals ausmacht.

Mindestens einen Monat vor der ordentlichen Hauptversammlung legt der Verwaltungsrat die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung mit einem Bericht über die Geschäftstätigkeit der Gesellschaft (Lagebericht) dem unabhängigen externen Wirtschaftsprüfer vor, der seinerseits der Hauptversammlung Bericht erstattet.

Unter Beachtung der gesetzlichen Vorschriften kann der Verwaltungsrat Vorschußdividenden ausschütten.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung sind binnen vierzehn Tagen nach Genehmigung durch die Hauptversammlung vom Verwaltungsrat gemäß Artikel 75 des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften zu veröffentlichen.

Art. 26. Für sämtliche Punkte, die in dieser Satzung nicht geregelt sind, wird auf die luxemburgischen gesetzlichen Bestimmungen verwiesen und insbesondere auf das Gesetz vom 20. Dezember 2002.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Artikel 11, Absatz 4, wie folgt abzuändern:

«Der Verwaltungsrat ist beschlußfähig, wenn mindestens die Hälfte seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Beschlußfassung des Verwaltungsrats erfolgt mit einfacher Stimmenmehrheit der anwesenden und vertretenden Mitglieder. Bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden des Verwaltungsrats.»

Da keine weiteren Angelegenheiten der Versammlung vorliegen, wurde diese daraufhin beendet.

Dem Vorgenannten entsprechend wurde die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg am Tag des zu Beginn genannten Datums erstellt.

Nachdem das Dokument den erschienenen Personen vorgelegt wurde, welche dem Notar durch ihren Namen, Vornamen, Stand und ihrer Herkunft nach bekannt sind, haben die Mitglieder des Büros zusammen mit dem Notar, die hier vorliegende Urkunde unterzeichnet, nachdem kein anderer Aktionär beantragt hatte, dieselbe zu unterzeichnen.

Gezeichnet: M. Emmerich, C. Paciotti-Luchetti, A. Pierron, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 24 février 2004, vol. 426, fol. 94, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Kopie, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 5. März 2004.

H. Hellinckx.

(021204.3/242/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

AIG FINANCIAL ADVISOR SERVICES FUND MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 87.161.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 mars 2004.

H. Hellinckx.

(021205.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

BORIENT LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 99.361.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le dix-neuf février.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Ont comparu:

- 1.- BORIENT GB LTD, société de droit britannique, avec siège social à GB-Londres W1H 1DP, 78, York Street, ici représentée par Monsieur Michel Vansimpson, conseiller d'entreprise, demeurant à B-4877 Olne, 67, rue Hansez, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 16 février 2004,
- 2.- BORIENT INC, société de droit de l'Etat américain du Delaware, avec siège social à DE-19806 Wilmington, Delaware, County of New Castle (Etats-Unis d'Amérique), 1308, Delaware Avenue,

ici représentée par Monsieur Michel Vansimpson, prénommé,
en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 16 février 2004.

Les procurations prémentionnées, paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesdites comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BORIENT LUX S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à soixante mille euros (EUR 60.000,-), divisé en mille (1.000) actions de soixante euros (EUR 60,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le trente et un décembre deux mille quatre.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de mai de chaque année à 11.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- BORIENT GB LTD, prénommée, cent actions	100
2.- BORIENT INC, prénommée, neuf cents actions.	900
Total: mille actions.	1.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de soixante mille euros (EUR 60.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Rodolphe Guillemin, conseiller fiscal, demeurant à F-13122 Ventabren, Les Grands Bois.

b) BORIENT GB LTD, avec siège social à GB-Londres W1H 1DP, 78, York Street.

c) BORIENT INC, avec siège social à DE-19806 Wilmington, Delaware, County of New Castle (Etats-Unis d'Amérique), 1308, Delaware Avenue.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille neuf.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE FMV sprl, ayant son siège social à B-4020 Liège, 38, rue des Vennes.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille neuf.

3.- Est nommé administrateur-délégué:

Monsieur Rodolphe Guillemin, prénommé.

4.- Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 25a, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant des comparantes, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Vansimpsen, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2004, vol. 20CS, fol. 39, case 11.— Reçu 600 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2004.

E. Schlessler.

(020984.3/227/136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

HAMPDEN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 99.381.

—
STATUTES

In the year two thousand and four, on the fifth day of February.

Before Us, Maître Emile Schlessler, notary public residing in Luxembourg.

There appeared:

1.- SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., a société anonyme, having its registered offices in L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

here represented by Mrs. Patrizia Collarin, private employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

by virtue of a proxy given in Luxembourg on 2nd February 2004,

2.- LOUV, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered offices in L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

here represented by Mrs. Patrizia Collarin, previously named,

by virtue of a proxy given in Luxembourg on 2nd February 2004,

Said proxies initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Said appearing parties have established as follows Articles of Incorporation of a company to be organized between themselves:

Title I.- Name, Registered office, Object, Duration, Corporate Capital

Art. 1. There is hereby organized a company in the form of a société anonyme, the name of which shall be HAMPDEN INVESTMENTS S.A.

Said company shall have its registered office in Luxembourg.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred, or are imminent, which might impair the normal activities of the registered office or easy communication between such office and foreign countries, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding such temporary transfer of the registered office, still remains of Luxembourg nationality.

The company shall have an unlimited duration.

Art. 2. The purpose of the company is the acquisition of interests in any form whatsoever in other Luxembourg or foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of securities of any kinds or of any liquid funds, the management, supervision and development of these interests.

The company may participate in the organization and development of any industrial or trading company and may grant its assistance to such company in the form of loans, guarantees or in any other way.

The company has also as purpose the acquisition, the management, the development by renting out or by any other means and, if applicable, the sale of real estate of any kind, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The company may carry out all transactions relating to movable assets or real estate or those being of a financial, industrial, commercial or civil nature, which are directly or indirectly linked to its corporate purpose.

It may achieve its purpose either directly or indirectly, by acting in its own name or for account of a third party, alone or in co-operation with others and carry out any operation which promotes its corporate purpose or the purpose of the companies in which it holds interests.

Generally the company may take any control or supervision measures and carry out any operation which is regarded useful for the achievement of its purpose and its goals.

Art. 3. The corporate capital is fixed at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-), represented by three thousand one hundred (3,100) shares of ten Euros (EUR 10.-) each.

The shares shall be in bearer form or in registered form at the shareholder's request.

The subscribed capital may be increased or reduced by a decision of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the same manner as for the amendment of the Articles of Incorporation.

The company may redeem its shares within the limits fixed by law.

Title II.- Management and supervision

Art. 4. The company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members who need not be shareholders of the company. Their term of office shall be maximum six years. The directors shall be re-eligible.

Art. 5. With the exception of the acts reserved to the general meeting of shareholders by law or by the Articles of Incorporation, the Board of Directors may perform all acts necessary or useful to the achievement of the purposes of the company. The Board of Directors may not deliberate or act validly unless a majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telex or telefax, being permitted.

In case of emergency, the directors may cast their vote by letter, telex or telefax. Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effects as resolutions adopted at the directors' meetings.

Resolutions of the Board of Directors shall be adopted by majority vote.

Art. 6. The Board of Directors may delegate all or part of its power relating to the daily management and representation of the company in relation with this management to a director, officer, manager or other agents, being a shareholder or not.

The delegation to a member of the Board of Directors is submitted to the prior authorization of the general meeting

The company shall be bound by the sole signature of the Board of Director's delegate or by the collective signature of two directors, or, if the general meeting decides to establish two categories of Directors, the company will therefore be bound by the joint signature of one director of category A and one director of category B.

Art. 7. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the company by the Board of Directors represented by its chairman or its managing director.

Art. 8. The Board of Directors may decide to pay interim dividends within the limits and conditions fixed by law.

Art. 9. The supervision of the corporation shall be entrusted to one or more auditors, who are appointed for a term not exceeding six years. They shall be re-eligible.

Title III.- General meeting and distribution of profits

Art. 10. The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the broadest powers to perform or ratify all acts which concern the company.

Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The general meeting shall determine the allocation or distribution of the net profits.

Art. 11. The annual meeting of shareholders shall be held on the third Wednesday of February at 14.00 in Luxembourg at the registered office or at any other location designated in the convening notices. If said day is a public holiday, the meeting will be held the next following business day.

Art. 12. By a decision of the extraordinary general meeting of the shareholders, all or part of the net profit and the distributable reserves may be assigned to redemption of the stock capital by way of reimbursement at par of all or part of the shares which have to be determined by lot, without reduction of capital. The reimbursed shares are cancelled and replaced by bonus shares which have the same rights as the cancelled shares, with the exception of the right of reimbursement of the assets brought in and of the right to participate at the distribution of a first dividend allocated to non-redeemed shares.

Title IV.- Accounting year, Dissolution

Art. 13. The accounting year shall begin on 1st of January and end on 31st of December of each year.

Art. 14. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Title V.- General Provisions

Art. 15. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

Transitory provisions

1.- The first accounting year will start on the date of formation of the Company and will end on the 31st December 2004.

2.- The first annual general meeting will be held in 2005.

Subscription and payment

The shares have been subscribed as follows:

1.- SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., previously named, three thousand ninety-nine shares.	3,099
2.- LOUV, S.à r.l., previously named, one share	1
Total: three thousand one hundred shares.	<u>3,100</u>

The shares have all been fully paid up in cash so that the sum of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions set forth in Article 26 of the Law of Trading Companies have been observed and expressly acknowledges their observation.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization amounts to approximately one thousand seven hundred and fifty Euros (EUR 1,750.-).

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have decided to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have, by unanimous vote, passed the following resolutions:

1) The registered office of the company is at 23, avenue Monterey, in L-2086 Luxembourg.

The general meeting authorizes the board of directors to fix at any time a new registered office within the municipality of Luxembourg.

2) The number of directors is fixed at four and that of the auditors at one.

3) Are appointed as directors:

a) Mr Ricardo Sanchez, private employee, residing in L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle,

b) Mr Alain Renard, private employee, residing in L-8321 Olm, 17, rue Eisenhower,

c) BURJASSOT INVESTMENTS CORP., with registered offices in Panama City (Republic of Panama), Galerias Miami, Oficina 13, Barrio El Dorado,

d) VERDE OLIVA WTX ROSADO S.A., with registered offices in San José (Costa Rica), Los Yoses.

The general meeting decides to distribute the mandates of directors as follows:

Directors of category A:

- Mr Ricardo Sanchez, prenamed,

- Mr Alain Renard, pre-named,

Directors of category B:

- BURJASSOT INVESTMENTS CORP., prenamed,

- VERDE OLIVA WTX ROSADO S.A., prenamed.

Therefore, the company is validly bound by the joint signature of one Director of Category A and one Director of Category B.

4) Is appointed as statutory auditor:

FIN-CONTROLE S.A., with registered offices at 13, rue Beaumont, in L-1219 Luxembourg.

5) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2007.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le cinq février.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Ont comparu:

1.- SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., société anonyme, avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

ici représentée par Madame Patrizia Collarin, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 2 février 2004,

2.- LOUV, S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

ici représentée par Madame Patrizia Collarin, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 2 février 2004,

Les procurations prémentionnées, paraphées ne varietur par la représentante des comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesdites comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Titre I.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé une société sous la forme d'une société anonyme, dont la dénomination est HAMPDEN INVESTMENTS S.A.

Cette société aura son siège social à Luxembourg.

Il pourra être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, notwithstanding ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre

manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois mille cent (3.100) actions de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Toutes les actions pourront être au porteur ou nominatives, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II.- Administration, Surveillance

Art. 4. La société sera administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs seront rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne pourra délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs pourront émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Des décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les administrateurs, produiront effet au même titre que des décisions prises à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration seront prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un administrateur, directeur, gérant ou autres agents, actionnaire ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société sera engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit pour le cas où l'assemblée générale décide d'établir différentes catégories d'administrateurs, par la signature conjointe d'un administrateur de la catégorie A avec un administrateur de la catégorie B.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un délégué du conseil.

Art. 8. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires; ils seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils seront rééligibles.

Titre III.- Assemblée générale et Répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne seront pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décidera de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunira de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième mercredi du mois de février à 14.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV.- Exercice social, Dissolution

Art. 13. L'année sociale commencera le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V.- Disposition générale

Art. 15. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille quatre.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille cinq.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparantes déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1.- SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., prénommée, trois mille quatre-vingt-dix-neuf actions	3.099
2.- LOUV, S.à r.l., prénommée, une action	1

Total: trois mille cent actions.	3.100
--	-------

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès-à-présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille sept cent cinquante euros (EUR 1.750,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée au 23, avenue Monterey, à L-2086 Luxembourg.

L'assemblée autorise le conseil d'administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

2.- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.

3.- Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Ricardo Sanchez, employé privé, demeurant à L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle,

b) Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant à L-8321 Olm, 17, rue Eisenhower,

c) BURJASSOT INVESTMENTS CORP., ayant son siège social à Panama City (République de Panama), Galerias Miami, Oficina 13, Barrio El Dorado,

d) VERDE OLIVA WTX ROSADO S.A., ayant son siège social à San José (Costa Rica), Los Yoses.

L'assemblée décide de répartir les mandats d'administrateur de la manière suivante:

Administrateurs de catégorie A:

- Monsieur Ricardo Sanchez, prénommé,

- Monsieur Alain Renard, prénommé,

Administrateurs de catégorie B:

- BURJASSOT INVESTMENTS CORP., prénommée,

- VERDE OLIVA WTX ROSADO S.A., prénommée.

Dès lors la société se trouve engagée par la signature conjointe d'un administrateur de la catégorie A et d'un administrateur de la catégorie B.

4.- Est nommée commissaire:

FIN-CONTROLE S.A., ayant son siège social au 13, rue Beaumont, à L-1219 Luxembourg.

5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2007.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une traduction anglaise; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante des comparantes, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Collarin, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2004, vol. 20CS, fol. 34, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

E. Schlessler.

(021112.3/227/311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

EUROPE INVESTISSEMENT PLACEMENT GESTION, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 25.616.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le dix-huit décembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Gloria Ruiz employée privée, demeurant professionnellement au 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société anonyme luxembourgeoise SOCIETE GENERALE BANK & TRUST S.A. / Luxembourg, ayant son siège social au 11-13, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg;

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme EUROPE INVESTISSEMENT PLACEMENT GESTION (la «Société»), est une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social au 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 25.616, et qu'elle a été constituée le 7 mars 1987 sous la dénomination ECU INVESTISSEMENT PLACEMENT GESTION - NUMERO 3, suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 87 du 7 avril 1987. Ses statuts ont été modifiés le 8 mai 1990 suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C numéro 236 du 16 juillet 1990, par acte sous seing privé du Conseil d'Administration du 1^{er} janvier 1999, déposé au Greffe du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg et par acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 septembre 2003,

II.- Que le capital social de la société anonyme EUROPE INVESTISSEMENT PLACEMENT GESTION, prédésignée, s'élève actuellement à EUR 150.000,- (cent cinquante mille euros) représenté par 15.000 (quinze mille) actions nominatives, d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros), chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société EUROPE INVESTISSEMENT PLACEMENT GESTION.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société, avec effet au 18 décembre 2003.

V.- Que son mandant a déclaré expressément et irrévocablement prendre à sa charge l'actif et le passif, connu et inconnu, de la Société, et répondre personnellement de tous les engagements sociaux éventuels de celle-ci.

VI.- Que son mandant a déclaré et expressément requis d'acter aux termes du présent acte authentique:

- Que l'activité de la Société a cessé,
- Que la Soussignée, actionnaire unique de la Société, est investie de tout l'actif et qu'il règlera tout passif éventuel de la Société,
- Que la Soussignée donne décharge pleine et entière à tous les Administrateurs (Messieurs Vincent Decalf, Jean Coignard, Albert Le Dirac'h) et au réviseur d'entreprises de la Société GRANT THORNTON REVISION & CONSEILS S.A. du 15 septembre 2003 au 28 novembre 2003 et au réviseur d'entreprises PricewaterhouseCoopers/Luxembourg pour la période du 28 novembre 2003 jusqu'à ce jour,
- Qu'il est procédé à l'annulation des actions, toutes nominatives, et à la clôture du registre des actionnaires de la Société,
- Que, dès le 18 décembre 2003, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée,
- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans, à son ancien siège social. Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. Ruiz, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2003, vol. 141S, fol. 92, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2004.

J. Elvinger.

(020577.3/211/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

PATRON HOLDING ARTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 85.040.

In the year two thousand four, on the twenty-eighth day of January.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of PATRON HOLDING ARTS S.A., a société anonyme having its registered office in L-1724 Luxembourg, 9/B, boulevard du Prince Henri, constituted by a notarial deed on December 18, 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations page 25.237 of the year 2002. The articles of association have been amended by deed of the undersigned notary on December 12, 2003, not yet published.

The meeting was opened by Mrs Lieve Breugelmans, private employee, residing in Luxembourg, being in the chair, who appointed as secretary Mrs Maggy Strauss, private employee, residing in Garnich.

The meeting elected as scrutineer Mr Benoit Tassigny, lawyer, residing in B-Nothomb (Belgium).

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. To put the company into liquidation
2. To appoint a liquidator.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides the anticipated dissolution of the company with effect as on this day.

Second resolution

The general meeting decides to put the company into liquidation and to appoint as liquidator, Mr Baljit Singh Johal, born in Nottingham on March 1, 1966, private employee, with residence at 7 Villiers Road, Watford WD 19 4AG, UK England.

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on commercial companies. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company.

He may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxyholders such capacities and for such period he may determine.

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately seven hundred and fifty Euros (750.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil quatre, le vingt huit janvier.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PATRON HOLDING ARTS S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 9/B, boulevard du Prince Henri, constituée par acte notarié du 18 décembre 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations page 25.237 de l'année 2002. Les statuts de la société ont été modifiés suivant acte du notaire soussigné du 12 décembre 2003, en cours de publication.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Lieve Breugelmans, employée privée, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à B-Nothomb (Belgique).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur, Monsieur Baljit Singh Johal, né le 1^{er} mars 1966 à Nottingham, employé privé, demeurant à 7 Villiers Road, Watford WD 19 4AG, UK.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ sept cent cinquante Euros (750,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Breugelmanns, M. Strauss, B. Tassigny, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2004, vol. 20CS, fol. 27, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2004.

G. Lecuit.

(020940.3/220/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

MÚPRO LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Howald, 183, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 54.566.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2004, réf. LSO-AO01595, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 mars 2004.

Pour la société de Gestion Fiduciaire

Signature

(020916.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

**REAL WORLD EDUCATION S.A., Société Anonyme,
(anc. ALCO INVESTMENT & TRADING COMPANY S.A.).**

Registered office: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 82.871.

In the year two thousand four, on the thirteenth of February.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of ALCO INVESTMENT & TRADING COMPANY S.A., a «société anonyme», having its registered office at 60, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, which was incorporated by a notarial deed on June 27, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 18 on January 4, 2002, and which is entered in the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, section B, under number 82.871 (the «Company»).

The Meeting is declared open and is presided over by Mrs Rika Mamdy, company director, with professional address at 60, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the Meeting Mrs Annie Defoy-Druant, employee, with professional address at 60, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mrs Annick Priem, employee, with professional address at 60, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I.- The agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

- 1) To change the name of the Company into REAL WORLD EDUCATION S.A.
- 2) To amend Article 1st of the Articles of Incorporation in order to reflect such change of name.
- 3) To amend the first paragraph of Article 15 of the Articles of Incorporation.
- 4) To amend the first paragraph of Article 18 of the Articles of Incorporation.
- 5) To suppress the fourth paragraph of Article 19 of the Articles of Incorporation.

II.- The names of the shareholders, present or represented, and of the proxies of the shareholders represented as well as the number of shares held by each of the shareholders, present or represented, are indicated in an attendance-list signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented and by the members of the bureau of the Meeting; such attendance-list and proxies will remain attached to the original of these minutes to be registered with this deed.

III.- It appears from the said attendance-list that all the shares representing the entire issued share capital of the Company, are represented at the Meeting.

IV.- The Meeting is so validly constituted and may validly resolve on its agenda of which all the shareholders present or represented have been duly informed before this meeting.

The Extraordinary General Meeting, after having duly acknowledged the statements made by the Chairman and after having duly considered all the items on the agenda has then each time unanimously adopted the following resolutions:

First resolution

The Extraordinary General Meeting resolved to change the Company's name from ALCO INVESTMENT & TRADING COMPANY S.A. into REAL WORLD EDUCATION S.A.

As a consequence, the first article of the Articles of Incorporation is modified and now reads as follows:

«**Art. 1.** There exists hereafter a joint stock company under the name of REAL WORLD EDUCATION S.A.

Second resolution

The Extraordinary General Meeting resolved to modify the first paragraph of Article 15 of the Articles of Incorporation as follows:

«**Art. 15. First paragraph.** The annual General Meeting is held in the commune of the registered office at the place specified in the notice convening the meeting on the 2nd Monday of May at 9.00. a.m.»

Third resolution

The Extraordinary General Meeting resolved to modify the first paragraph of Article 18 of the Articles of Incorporation as follows:

«**Art. 18. First paragraph.** The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

Fourth resolution

The Extraordinary General Meeting resolved to suppress the fourth paragraph of Article 19 of the Articles of Incorporation.

There being no further item on the agenda, the Meeting was thereupon closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, in the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le treize février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de la société anonyme ALCO INVESTMENT & TRADING COMPANY S.A., ayant son siège social au 60, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, constituée par acte notarié du 27 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 18 du 4 janvier 2002, et inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 82.871 (la «Société»).

L'Assemblée est déclarée ouverte et est présidée par Madame Rika Mamdy, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 60, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire de l'Assemblée Madame Annie Defoy-Druant, employée privée, demeurant professionnellement au 60, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

L'Assemblée élit aux fonctions de scrutateur Madame Annick Priem, employée privée, demeurant professionnellement au 60, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

La Présidente déclare et demande au notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Modification de la dénomination sociale en REAL WORLD EDUCATION S.A.
- 2) Modification de l'article 1^{er} des statuts de la Société, afin de refléter ce changement de nom.
- 3) Modification du premier alinéa de l'article 15 des statuts.
- 4) Modification du premier alinéa de l'article 18 des statuts.
- 5) Suppression du quatrième alinéa de l'article 19 des statuts.

II.- Les noms des actionnaires et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau de l'Assemblée; cette liste de présence et les procurations resteront annexées à l'original du présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

III.- Il résulte de cette liste de présence que toutes les actions représentant la totalité du capital de la Société sont représentées à l'Assemblée.

IV.- L'Assemblée est ainsi valablement constituée et peut valablement décider sur son ordre du jour dont tous les actionnaires présents ou représentés ont été informés en bonne et due forme avant l'Assemblée.

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des déclarations faites par la présidente et après avoir considéré tous les points de l'ordre du jour, adopte ensuite chaque fois par vote unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de changer la dénomination sociale de la Société de ALCO INVESTMENT & TRADING COMPANY S.A. en celle de REAL WORLD EDUCATION S.A.

En conséquence, l'article 1^{er} des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de REAL WORLD EDUCATION S.A.»

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier le premier alinéa de l'article 15 des statuts comme suit:

«**Art. 15. Premier alinéa.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai à 9.00 heures.»

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier le premier alinéa de l'article 18 des statuts comme suit:

«**Art. 18. Premier alinéa.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de supprimer le quatrième alinéa de l'article 19 des statuts.
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Mamdy, A. Defoy-Druant, A. Priem, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 février 2004, vol. 883, fol. 36, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 mars 2004.

J.-J. Wagner.

(020921.3/239/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

**REAL WORLD EDUCATION S.A., Société Anonyme,
(anc. ALCO INVESTMENT & TRADING COMPANY S.A.).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 82.871.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 mars 2004.

J.-J. Wagner.

(020925.3/239/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

**RESTAURANT-PIZZERIA-AUBERGE NOUVELLE CHARLY'S GARE, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1638 Senningerberg, 2, rue du Golf.
R. C. Luxembourg B 99.358.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le dix-sept février.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Ont comparu:

1.- Monsieur Antonio Plantone, restaurateur, demeurant à L-8064 Bertrange, 4, Cité Millewee.

2.- Madame Anna Petruzzi, employée privée, demeurant à L-2155 Luxembourg, 154, Muehlenweg.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques ainsi que d'un établissement d'hébergement.

Elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société prend la dénomination de RESTAURANT-PIZZERIA-AUBERGE NOUVELLE CHARLY'S GARE, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Senningerberg.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Antonio Plantone, restaurateur, demeurant à:

L-8064 Bertrange, 4, Cité Millewee, cinquante et une parts sociales 51

2.- Madame Anna Petruzzi, employée privée, demeurant à

L-2155 Luxembourg, 154, Muehlenweg, quarante-neuf parts sociales 49

Total: cent parts sociales 100

Toutes les parts ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révoquables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille quatre.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Décisions des associés

Les comparants, représentant la totalité du capital social, ont ensuite pris les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à deux.
- 2.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
 - a) Monsieur Antonio Plantone, prénommé, gérant technique.
 - b) Madame Anna Petruzzi, prénommée, gérante administrative.
 La société se trouve valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature conjointe des deux gérants.
- 3.- L'adresse de la société est fixée à L-1638 Senningerberg, 2, rue du Golf.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Plantone, A. Petruzzi, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2004, vol. 142S, fol. 58, case 11. Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2004.

E. Schlesser.

(021040.3/227/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

G & V IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6450 Echternach, 16, rue de Luxembourg.

R. C. Diekirch B 96.040.

L'an deux mille quatre, le vingt février.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

Ont comparu:

1.- Monsieur Manuel de Oliveira Varelas, agent d'assurances, demeurant à L-6434 Echternach, 27, rue Thoull.

2.- Monsieur Marcello Guzzo, agent d'assurances, demeurant à L-3340 Huncherange, 13, route d'Esch.

Seuls associés de la société à responsabilité limitée G & V IMMOBILIERE, S.à r.l., avec siège social à L-6434 Echternach, 5, rue André Duchscher,

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 96.040,

au capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune qui sont réparties comme suit:

1.- Monsieur Manuel de Oliveira Varelas, agent d'assurances, demeurant à L-6434 Echternach, 27, rue Thoull	60
2.- Monsieur Marcello Guzzo, agent d'assurances, demeurant à L-3340 Huncherange, 13, route d'Esch .	40
Total: cent parts sociales	100

La société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 juin 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1205 du 13 août 2002.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Monsieur Manuel de Oliveira Varelas, prénommé, cède et transporte par les présentes sous la garantie de fait et de droit onze (11) parts sociales pour le montant total de mille trois cent soixante-quinze Euros (EUR 1.375,-) à Monsieur Marcello Guzzo, prénommé, ici présent et ce acceptant.

Monsieur Marcello Guzzo est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir d'aujourd'hui et il a droit à partir de ce jour aux revenus et bénéfices dont ces parts seront productives à compter de ce jour et il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales présentement cédées. Il reconnaît en outre avoir une parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société.

Monsieur Marcello Guzzo s'engage à payer le montant de mille trois cent soixante-quinze Euros (EUR 1.375,-) à Monsieur Manuel de Oliveira Varelas au plus tard le 15 mars 2004.

Monsieur Manuel de Oliveira Varelas, prénommé, agissant en sa qualité de gérant administratif de la société déclare accepter au nom de la société la prédite cession de parts sociales conformément à l'article 1690 du Code Civil avec dispense de signification.

Les associés de leur côté, déclarent accepter cette cession de parts sociales.

Ensuite les associés se sont réunis en assemblée générale, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués, et ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Suite à la cession de parts intervenue, l'article six des statuts aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Manuel de Oliveira Varelas, agent d'assurances, demeurant à L-6434 Echternach, 27, rue Thoull	49
2.- Monsieur Marcello Guzzo, agent d'assurances, demeurant à L-3340 Huncherange, 13, route d'Esch. .	51
Total: cent parts sociales	100

Les associés décident de transférer le siège social de la société et de fixer la nouvelle adresse de la société à L-6450 Echternach, 16, rue de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Echternach, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant d'après leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Varelas, M. Guzzo, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 25 février 2004, vol. 356, fol. 61, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 5 mars 2004.

H. Beck.

(900933.3/201/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 mars 2004.

G & V IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6450 Echternach, 16, rue de Luxembourg.

R. C. Diekirch B 96.040.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 5 mars 2004.

H. Beck.

(900934.3/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 mars 2004.

**REDWOOD S.A., Société Anonyme,
(anc. SUNSET FINANCE CORPORATION S.A.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 94.874.

L'an deux mille quatre, le onze février.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SUNSET FINANCE CORPORATION S.A., avec siège social à L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 11 juillet 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 893 du 1^{er} septembre 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoît Tassigny, juriste, demeurant à B-Nothomb, qui désigne comme secrétaire Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'assemblée choisit comme scrutateur

Madame Rosanna Garbin, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Modification de la dénomination sociale en REDWOOD S.A.

2) Modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale en REDWOOD S.A. de sorte que l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de REDWOOD S.A.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Tassigny, M. Strauss, R. Garbin, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2004, vol. 20CS, fol. 36, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2004.

G. Lecuit.

(021127.3/220/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

REDWOOD S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 94.874.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

G. Lecuit.

(021128.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

GOLDEN SAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 78.050.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société HELITA S.r.L., ayant son siège social à via Olona 2, Milan, Italie, ici représentée par Monsieur Jean Hoffmann, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Milan, le 15 janvier 2004.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme GOLDEN SAS S.A., R.C. Luxembourg N° B 78.050, fut constituée par acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 octobre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 197 du 15 mars 2001;

- La société a actuellement un capital de trente-trois mille euros (EUR 33.000,-) représenté par trois cent trente (330) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées;

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société GOLDEN SAS S.A.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la société GOLDEN SAS S.A. avec effet immédiat.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société GOLDEN SAS S.A. déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné;

- L'actionnaire unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- la comparante reconnaît avoir pris connaissance et approuvé une situation comptable au 19 février 2004;

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;

- la mandante donne tous pouvoirs à FIDUCENTER S.A. pour procéder au dépôt desdits comptes annuels et des déclarations fiscales y afférentes;

- les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans auprès de la société FIDUCENTER S.A., 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire trois certificats d'actions toutes au porteur qui ont été immédiatement lacérés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société GOLDEN SAS S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Hoffmann, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2004, vol. 142S, fol. 67, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2004.

A. Schwachtgen.

(020831.3/230/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

GOLDEN SAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 78.050.

Les comptes de clôture au 19 février 2004, enregistrés à Luxembourg, le 4 mars 2004, réf. LSO-AO01001, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2004.

A. Schwachtgen.

(020836.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

ISOR 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: Pétange.

R. C. Luxembourg B 68.221.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le dix février.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Pascal Wagner, comptable, demeurant à 31, rue de l'Ecole à L-3317 Bergem.

Lequel comparant, suivant une procuration du 24 décembre 2003, a prié le notaire d'acter:

- qu'il existe avec siège social à Pétange une société anonyme sous la dénomination de ISOR 2000 S.A. (R.C. N° B 68.221) constituée suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart, de résidence à Pétange, en date du 5 janvier 1999, publié au Mémorial C N° 961 du 15 décembre 1999 page 46116.

- que la totalité des milles actions d'une valeur nominale de trente et un euros chacune de la société ISOR 2000 S.A., ont été réunies entre les mains de Monsieur Isaac Mimran, demeurant à 235 Netherwoods Cres, Hamstead; QC H3X 3Y6 au Canada;

- que Monsieur Isaac Mimran, préqualifié, actionnaire unique déclare expressément procéder à la dissolution de la société anonyme ISOR 2000 S.A., décharge pleine et entière étant accordée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la société;

- que Monsieur Isaac Mimran, préqualifié, déclare en outre que la liquidation de la société ISOR 2000 S.A. a été achevée et que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant la durée légale de cinq années à son ancien siège social.

Les actions de la société ont été oblitérées.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de sept cent quatre-vingt-dix euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: P. Wagner, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 février 2004, vol. 894, fol. 89, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 3 mars 2004.

G. d'Huart.

(021038.3/207/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

RepCon LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 96.849.

In the year two thousand four, on the thirteenth of February.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of RepCon LUX S.A., a société anonyme which was incorporated by deed of the undersigned notary, on 14 November 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 1292 on 4 December 2003, whose articles of incorporation were amended on 3 December 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 30 on January 9, 2004, registered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B number 96.849 and having its registered office at 33, Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg (the «Company»).

The extraordinary general meeting is opened by Mr Patrick Geortay, avocat, residing at 4, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg, Chairman.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Stéphane Braun, avocat, residing at 4, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Nathalie Bousquie, avocat, residing at 4, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

- To convert the corporate capital of the Company from an amount of forty thousand US dollars (USD 40,000.-), this capital being divided into forty (40) shares with a par value of one thousand US dollars (USD 1,000.-) each, into Euro, at the average exchange rate prevailing as at the date of the shareholders' extraordinary general meeting.

- To amend accordingly Article 5 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company, so as to read:

Art. 5. (first paragraph).

«The Company has an issued and paid-up corporate capital of thirty-one thousand two hundred and fifty euro (EUR 31,250.-) divided into forty (40) shares with a par value of seven hundred eighty-one euro and twenty-five cent (EUR 781,25) each.»

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total capital are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolves to convert the corporate capital of the Company from an amount of forty thousand US dollars (USD 40,000.-), this capital being divided into forty (40) shares with a par value of one thousand US dollars (USD 1,000.-) each, into Euro, at the average exchange rate prevailing as at the date of the shareholders' extraordinary general meeting.

Second resolution

The extraordinary general meeting resolves to amend accordingly Article 5 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company which will forthwith be worded as follows:

Art. 5. (first paragraph).

«The Company has an issued and paid-up corporate capital of thirty-one thousand two hundred and fifty euro (EUR 31,250.-) divided into 40 (forty) shares with a par value of seven hundred and eighty-one euro and twenty-five cent (EUR 781,25) each.»

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le treize février.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RepCon LUX S.A., constituée suivant acte du notaire soussigné du 14 novembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1292 du 4 décembre 2003, dont les statuts ont été modifiés en date du 3 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 30 du 9 janvier 2004, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 96.849 et ayant son siège social au 33, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (la «Société»).

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick Geortay, avocat, demeurant au 4, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Stéphane Braun, avocat, demeurant au 4, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nathalie Bousquie, avocat, demeurant au 4, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- Conversion du capital social de la Société d'un montant de quarante mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (40.000.- USD), ce capital étant divisé en quarante (40) actions d'une valeur nominale de mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (1.000.- USD) chacune, en un montant en Euros, au cours de change moyen à la date de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

- Modification correspondante de l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. (alinéa 1^{er}).

«Le capital social émis et libéré de la Société est de trente et un mille deux cent cinquante euros (31.250,- EUR) divisé en 40 (quarante) actions d'une valeur nominale de sept cent quatre-vingt-un euros et vingt-cinq cents (781,25 EUR) chacune.»

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de convertir le capital social de la Société d'un montant de quarante mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (40.000.- USD), ce capital étant divisé en quarante (40) actions d'une valeur nominale de mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (1.000.- USD) chacune, en un montant en Euros, au cours de change moyen à la date de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Seconde résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de procéder à la modification correspondante de l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. (premier alinéa).

«Le capital social émis et libéré de la Société est de trente et un mille deux cent cinquante euros (31.250,- EUR) divisé en quarante (40) actions d'une valeur nominale de sept cent quatre-vingt-un euros et vingt-cinq cents (781,25 EUR) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Geortay, S. Braun, N. Bousquie, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 février 2004, vol. 883, fol. 37, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 mars 2004.

J.-J. Wagner.

(021088.3/239/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

RepCon LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 96.849.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 mars 2004.

J.-J. Wagner.

(021089.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

19963

CARGO-EQUIPEMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R. C. Luxembourg B 78.924.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le dix février.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Paul Diederich, administrateur de sociétés, demeurant à L-8368 Hagen, 20, an der Laach, agissant au nom et pour compte de:

- Monsieur Yves Janny, commercial, né le 2 janvier 1945 à F Vaulx en Velin, demeurant à F-52240 Andelot, rue de Haut Consigny,

en vertu d'une procuration annexée au présent acte.

- Monsieur Jos. Sidon, employé privé, né le 7 novembre 1955 à Luxembourg, demeurant à L-4055 Esch-sur-Alzette, boulevard Winston Churchill,

en vertu d'une procuration annexée,

agissant au nom des uniques associés de la société à responsabilité limitée CARGO-EQUIPEMENTS, S.à r.l., (R.C. B N° 78.924), avec siège à L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir, constituée suivant acte notarié du 14 novembre 2000, publié au Mémorial C N° 408 du 2 juin 2001,

lequel comparant a exposé au notaire instrumentant que ladite société n'est pas propriétaire de biens immobiliers et qu'il entend la dissoudre par le présent acte pour cessation d'activité. La liquidation est opérée au droit des parties.

Pour autant que de besoin, les associés déclarent reprendre, chacun en proportion de ses parts, tous les actifs de la société et ils s'engagent également à régler tout passif éventuel de la société.

Sur ce, Nous, notaire, avons constaté et donné acte de dissolution et de liquidation de la société à responsabilité limitée CARGO EQUIPEMENTS, S.à r.l.

Les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de sept cent quatre-vingt-dix euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: P. Diederich, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 février 2004, vol. 894, fol. 89, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 3 mars 2004.

G. d'Huart.

(021036.3/207/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

P.E.C. CONSORTIUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange.

R. C. Luxembourg B 76.333.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le quatre février.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Pascal Wagner, comptable, demeurant à Bergem, agissant au nom et pour compte de:

- Monsieur Nathan Kirpitznikof, administrateur de sociétés, né le 10 décembre 1932, demeurant à Santiago di Chile, 115, Pedro De Valdivia,

en vertu d'une procuration annexée au présent acte.

Lequel comparant a prié le notaire d'acter:

- qu'il existe avec siège social à Luxembourg, une société anonyme sous la dénomination de P.E.C. CONSORTIUM S.A., ayant son siège à L-4735 Pétange, (R.C. B N° 76.333), constituée suivant acte notarié du 11 mai 2000, publié au Mémorial C N° 748 du 11 octobre 2000;

- que le capital social de ladite société s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,-) chacune;

- que le mandant soussigné est devenu propriétaire de toutes les actions de la société, qu'en tant qu'actionnaire unique, le mandant soussigné déclare expressément vouloir procéder à la dissolution de la société;

- que le mandant soussigné déclare en outre que le passif a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux;

- que le mandant soussigné donne décharge pleine et entière à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société;

- que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société dissoute.

Sur ce, le comparant a présenté au notaire instrumentant les titres au porteur de la société qui ont été immédiatement oblitérés par le notaire.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de sept cent quatre-vingt-dix euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: P. Wagner, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 février 2004, vol. 894, fol. 82, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 3 mars 2004.

G. d'Huart..

(021041.3/207/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

PEGA SERVICES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 65.446.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2004, réf. LSO-AO01801, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2004.

Signature.

(021233.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

PEGA SERVICES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 65.446.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2004, réf. LSO-AO01803, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2004.

Signature.

(021234.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

AIR CLIM CONFORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 50, rue de Koerich.

R. C. Luxembourg B 48.824.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2004, réf. LSO-AO01775, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(021189.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

CADRIGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 47.709.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00698, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2004.

CADRIGE S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(021221.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

STEAM AND DIESEL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse Munchen.
R. C. Luxembourg B 77.316.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2004, réf. LSO-AO01773, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(021190.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

STEAM AND DIESEL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse Munchen.
R. C. Luxembourg B 77.316.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2004, réf. LSO-AO01772, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(021191.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

GESTAUT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 64.655.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00693, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 mars 2004.

GESTAUT S.A.

V. Arno' / R. Scheifer-Gillen

Administrateur / Administrateur

(021225.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

GESTAUT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 64.655.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00701, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 mars 2004.

GESTAUT S.A.

V. Arno' / R. Scheifer-Gillen

Administrateur / Administrateur

(021220.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

VINCENT S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 37.532.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 1^{er} mars 2004 que:

- Le mandat d'administrateur de Monsieur John Weber, né le 17 mai 1950 à Wiltz, habitant 15, rue de Virton à L-2672 Luxembourg, est reconduit pour une période se terminant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00492. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020870.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

19966

SOCIETE MEDITERRANEENNE DE CONSEILS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 62.001.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2004, réf. LSO-AO00791, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(021188.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

BRACK RE HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 90.789.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 19 janvier 2004 que la démission de M. Dirk C. Oppelaar en tant que gérant A est acceptée avec effet au 25 novembre 2003. Décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

M. Bart Zech, avec adresse au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, a été nommé nouveau gérant A avec effet au 25 novembre 2003.

Luxembourg, le 19 janvier 2004.

B. Zech.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2004, réf. LSO-AO01536. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020933.3/724/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

**PF INVESTMENTS S.A., Société Anonyme,
(anc. SEMATIC EUROPE S.A.).**

Siège social: L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève.
R. C. Luxembourg B 49.896.

Les comptes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 8 mars 2004, réf. LSO-AO01506, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2004.

Signature.

(021171.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

CAPITAL DEVELOPPEMENT EUROPE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 47.206.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2004, réf. LSO-AO01799, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2004.

Signature.

(021230.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

SIAL MARKETING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 207, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 59.246.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 5 mars 2004, réf. LSO-AO01377, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2004.

Pour la gérance

Signature

(021163.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

19967

DIETETIQUE & SANTE S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 59.111.

DISSOLUTION

1. Il résulte des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 22 décembre 2003 à 11.00 heures que la société UPTON INC, Liquidateur, a fait rapport sur la gestion de la société en liquidation et que HRT REVISION, S.à r.l. a été nommée Commissaire à la liquidation conformément à l'article 151 de la loi sur les sociétés commerciales.

2. Il résulte des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 23 décembre 2003 à 11.30 heures que le rapport du Commissaire à la liquidation a été approuvé, que le liquidateur, les Administrateurs et le commissaire aux comptes ont reçu décharge pleine et entière et que la clôture de la liquidation a été prononcée.

Pour DIETETIQUE & SANTE S.A. (en liquidation)

UPTON INC

Signature

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2004, réf. LSO-AO01804. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021246.3/817/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

C&A EUROPE (LUXEMBOURG) SCS, Société en commandite simple.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 94.348.

RECTIFICATIF

Extrait

Monsieur Lucas Brenninkmeijer, associé commandité propriétaire de 100 parts de la société C&A EUROPE (LUXEMBOURG) SCS est désormais domicilié professionnellement à Düsseldorf (D-40235), Hans Gunther Sohl Strasse 8.

Monsieur Dominic Brenninkmeijer, associé commandité propriétaire de 100 parts de la société C&A EUROPE (LUXEMBOURG) SCS est désormais domicilié professionnellement à Düsseldorf (D-40211), Bleichstrasse 20.

Pour extrait conforme

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2004, réf. LSO-AO01573. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020872.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

EFULUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 2, rue Alphone Weicker.
R. C. Luxembourg B 53.565.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 12 janvier 1996, acte publié au Mémorial C n° 153 du 28 mars 1996, modifiée par-devant le même notaire en date du 31 octobre 1997, acte publié au Mémorial C n° 125 du 27 février 1998.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2004, réf. LSO-AO00842, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EFULUX, S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(020944.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

CINDRA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 70.763.

Statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2004.

E. Schlessler.

(021125.3/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

GLOBAL GRAPHOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 86.252.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2004, réf. LSO-AN04814, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2004.

Signature.

(021058.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

SOFTING EUROPE DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 37.206.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2004, réf. LSO-AO00360, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2004.

Signature.

(020935.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

SOFTING EUROPE DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 37.206.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 24 février 2004

Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2003;

Approbation des comptes annuels arrêtés et de l'affectation du résultat global au 31 décembre 2003. Le résultat global au 31 décembre 2003 est affecté de la manière suivante:

Réserve «Impôt sur la fortune imputé 2003»	11.825,00 EUR
Réserve légale	2.824,92 EUR
Distribution de dividendes (brut)	206x.700,00 EUR
Résultats reportés	76,72 EUR

Décharge est donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

SOFTING EUROPE DISTRIBUTION S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2004, réf. LSO-AO00357. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020937.2//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.
